



FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES
SOCIAUX SPÉCIALISÉS DE PROTECTION DE
L'ENFANCE

RAPPORTS ANNUELS

**RAPPORT MORAL
RAPPORT D'ACTIVITE
RAPPORT FINANCIER**

Ces 3 rapports seront présentés à l'Assemblée Générale du 24 Novembre 2022

2021

RAPPORT MORAL 2021	5
LA FEDERATION	9
UNE EQUIPE	9
DES ADHERENTS.....	9
LA VIE INSTITUTIONNELLE.....	10
BILAN DU PLAN D’ACTION	13
AXE 1 - REPRESENTER LES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS DE L’INVESTIGATION	13
AXE 2 : ACCROITRE NOTRE PRESENCE EN REGION AU PLUS PRES DES DIRPJJ ET DE NOS ADHERENTS	14
AXE 3 : FAVORISER ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS	15
AXE 4 : PROMOUVOIR NOS COMPETENCES	17
AXE 5 : CONSTRUIRE ET CONSOLIDER NOS ALLIANCES.....	17
AXE 6 : DEVELOPPER NOTRE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE.....	18
AXE 7 : ACTUALISER LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION.....	21
CONCLUSION	23
ANNEXES	25



RAPPORT MORAL 2021

Chers adhérents, merci d'être aujourd'hui ici à PARIS en ce 24 novembre 2022 et pour certains en visio-conférence pour participer à cette assemblée générale statutaire de notre fédération. Traditionnellement l'Assemblée Générale se fait au cours du premier semestre, mais nous n'avons pu cette année l'inclure dans le planning de nos journées d'études 2022 qui se sont tenues à Aix en Provence en juin.

Donc, c'est un exercice compliqué de faire le bilan de 2021 si tardivement. Comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire. Incertitudes, revirements, inquiétudes ont été le lot quotidien. Néanmoins dans un contexte toujours anxiogène, la fédération a pu poursuivre son activité tant vis-à-vis de ses adhérents, qu'avec la DPJJ et les autres fédérations.

Toujours proches de ses adhérents, la Fn3s aura maintenu le contact avec eux pour les aider à traverser cette période. Il faut reconnaître que le recours au numérique et à la visio conférence aura modifier nos pratiques, nos échanges et nous évitent des déplacements parfois chronophages.

Concernant la gestion de la crise sanitaire, un grand merci à la CNAPE d'avoir été constamment en relation avec les autorités nationales pour relayer tant aux associations, qu'aux mouvements les consignes, protocoles à mettre en œuvre.

Pour l'activité au quotidien, un grand merci aux salariés des services de protection de l'enfance qui ont maintenu un accompagnement avec les mineurs et leurs familles. De nombreux rapports et témoignages ont montré l'augmentation de conflits familiaux, de maltraitance. Il n'a pas été simple de s'y confronter mais les professionnels n'ont « rien lâché ». Les rapports d'activité des services montrent bien ce qu'a été la réalité de la prise en charge.

A ce titre, la Fn3s a soutenu dès mai 2021, l'initiative d'associations d'Occitanie qui ont rappelé aux pouvoirs publics et aux élus locaux, l'importance de notre secteur social et médico social et des professionnels qui y travaillent. Des mobilisations locales et nationales (novembre et décembre 2021) ont été un succès. Elles ont été une réussite et amèneront des décisions (imparfaites) en 2022. Rappelons en quelques mots que la nécessaire revalorisation salariale, la difficulté à recruter de nouveaux professionnels due à un manque d'attractivité des métiers du social, l'impérieuse nécessité de la fidélisation de nos professionnels et l'accès à une formation tout au long de la vie sont de justes mots d'ordre.

Concernant les SIE, force est de constater que dans certains territoires les listes d'attente s'allongent. Nous avons apprécié que la DPJJ autorise l'augmentation de capacités ou décide de lancer des procédures d'appels à projets dans certains départements. Toutefois, l'activité judiciaire en assistance éducative augmente significativement (investigation, action éducative en milieu ouvert et placement) et nous serons vigilants au bon fonctionnement des services. Dans le cadre des Etats Généraux de la Justice, nous avons été auditionnés et avons rappelé le manque de moyens pour la justice de mineurs (magistrats de la jeunesse, greffiers, personnels éducatifs,

de direction et administratifs). La fédération sera toujours présente pour relayer, dans les instances régionales ou nationales, la réalité du terrain.

Vis-à-vis des adhérents également, nous avons multiplié les rencontres régionales en visio-conférence ou en présentiel, pour communiquer les informations importantes, pour échanger sur l'activité des services et la mise en œuvre des missions dans un contexte compliqué. Nous avons continué à travailler avec la DPJJ sur la charte d'engagements réciproques et avec les DIR dans le cadre des instances de concertation. Nous avons pu aussi accueillir à nouveau des congressistes lors de nos journées annuelles de QUIMPER. Jusqu'au dernier jour, l'incertitude a été totale puisque les restrictions de déplacement ont été levées la veille de notre colloque. Chacune, chacun des présents ont salué les retrouvailles marquées par l'instauration d'une limitation des places.

Pour la fédération, l'année 2021 restera celle de la réalisation d'une étude sur la MJIE, publiée début 2022. Ce document, longuement travaillé entre administrateurs, est le fruit d'une participation collégiale et qui répond à un manque souvent mentionné par les adhérents. Pratique, concis, précis, cette étude permet notamment aux jeunes professionnels qui intègrent les SIE de mieux connaître les enjeux de l'investigation en assistance éducative.

2021, c'est aussi le démarrage du chantier QUALIOP. Obligatoire dès 2022 pour poursuivre notre volet formation, cette certification a nécessité un travail important de rédaction, de conception de formulaires et de procédures. Qu'Aline COLLOT LEGROS notre secrétaire et Christian LECLERC animateur de la commission formation de la Fn3s soient remerciés pour l'excellent travail réalisé qui a abouti en 2022 à l'obtention du sésame.

L'année 2021 a été aussi celle de la mobilisation pour l'attractivité des métiers de l'humain et aussi de la nécessaire revalorisation salariale des professions du secteur social et médico-social. Avec les grandes fédérations dont la CNAPE, les administrateurs ont pris part, chacun dans leur région respective, aux mobilisations locales.

Au niveau de la DPJJ, nous avons travaillé avec l'administration centrale sur la Charte d'Engagements Réciproques, mais aussi sur la difficulté à recruter et fidéliser le personnel dans les services de protection de l'enfance, ce qui a des conséquences importantes sur l'activité des mesures d'investigation.

Je souhaite remercier la CNAPE pour la qualité de ses travaux (commissions, écrits, documentation) et son souci d'associer les mouvements à son fonctionnement. Et particulièrement notre fédération sur ce qui relève de la justice des mineurs.

Merci également aux administratrices, administrateurs pour leur engagement, à Aline pour son travail efficace et précieux, et encore à vous adhérents de métropole et d'Outre-Mer pour votre soutien. Le Conseil d'Administration a accueilli plusieurs personnes nouvelles et nous les remercions de leur engagement.

Merci de votre attention,
Jacques LE PETIT, Président Fn3s

Nom de l'Association : Fédération Nationale Des Services Sociaux Spécialisés De Protection De l'Enfance

Année de création 1947

Sigle Fn3s



Adresse du siège social 60 rue de Pessac – 33000 BORDEAUX

Adresse du Secrétariat administratif 9 chemin des Bas Refoux – 49610 ST MELAINE SUR AUBANCE

Tél 06 45 84 43 16

Courriel contact@Fn3s.fr

Site internet www.Fn3s.fr

Numéro de Siret 324 081 033 00056

**Composition du bureau
Mai 2020**

Jacques LE PETIT :	Président
Nathalie VANDEPUTTE :	1 ^{ère} Vice-Présidente
Christian LECLERC :	2 ^{ème} Vice-Président
Xavier BOEUF :	Secrétaire Général
Martine LORANS :	Trésorière





- 18 administrateurs
Toutes les régions représentées (le découpage des régions Fn3s, s'alignent sur les DIRPJJ)



- 81 Services adhérents
- 73 SIE
- Améliorer la présence auprès des adhérents en régions



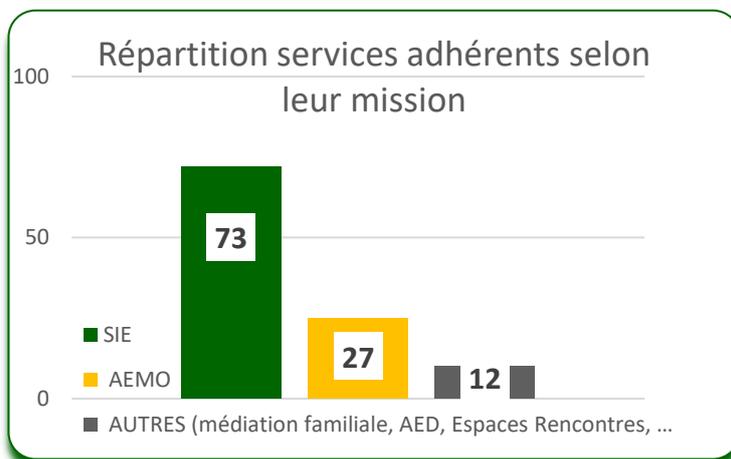
LA FEDERATION

UNE EQUIPE

Xavier BOEUF	RELIANCE, LIMOGES, 87 (Personne Morale 2027)
Stéphanie GUILLEMET	ADSEA 29 DEMOS, QUIMPER, 29 (Personne Morale 2023)
Alice DRUSSANT	ASSOCIATION OLGA SPITZER, 92 (Personne Morale 2027)
Sabine CORIOU	ADSEA, PONTOISE, 95 (Personne Morale 2023)
Nadine DELCOUSTAL	ADSEA, 86 (Personne Morale 2023) Membre d'honneur
Frédéric GARNIER	CAEN, 14 (Personne Physique 2025)
Lara MAZELIER	SAUVEGARDE 13 (Personne Morale 2027)
Jacques LE PETIT	VILLERS LES NANCY, 54 (Personne Physique 2027)
Christian LECLERC	REIMS, 51 (Personne Physique 2023)
Martine LORANS	ACODEGE, DIJON, 21 (Personne Morale 2025)
Jean François COUPARD	ENFANCE CATALANE, PERPIGNAN 66 (Personne Morale 2025)
Meriem NAJI	CASSIS, 13 (Personne Physique 2027)
Pierrick PINSON	ADSEA 37, TOURS (Personne Morale 2023)
Annick POURCHEL	SPReNE 62, BOULOGNE, (Personne Morale 2025)
Nathalie VANDEPUTTE	AGEP, BORDEAUX 33 (Personne Morale 2023)
François PORTAL	AEJR, ST LEU (LA REUNION) 974 (Personne Morale 2027)
Virginie PIPONNIER	SAUVEGARDE 26, Valence (Personne Morale 2025)
Sophie DE BOIS	ASPE2A, TOULOUSE (Personne Morale 2025)

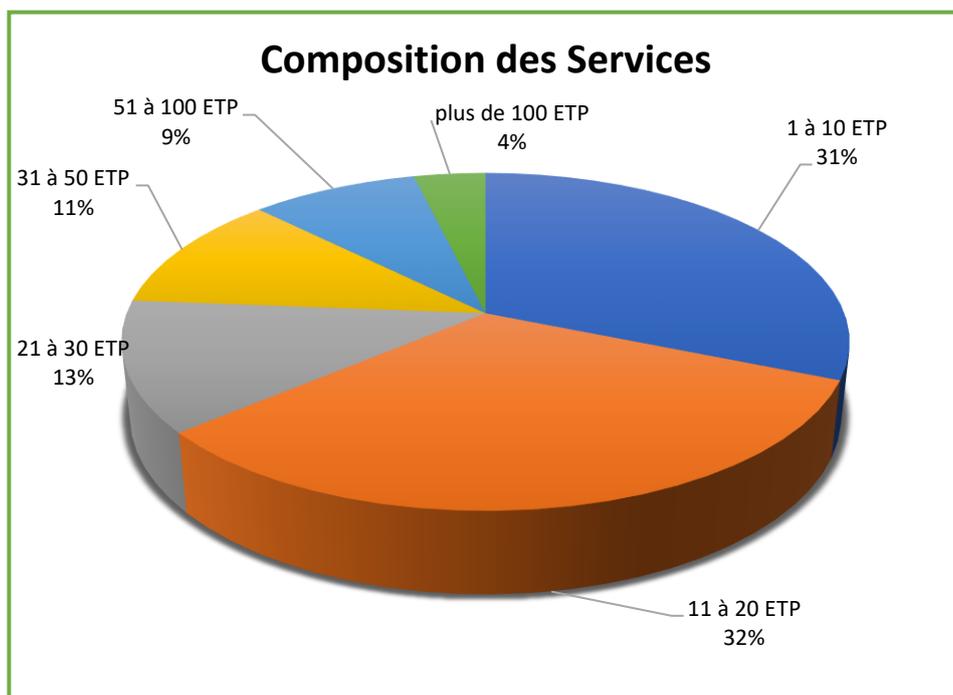
DES ADHERENTS

En 2021, le Fn3s a compté 81 services adhérents (dont 73 SIE) représentant 74 associations réparties sur 70 départements. La Fn3s compte également 10 adhérents personne physique.





69 % des services comptent plus de 10 Travailleurs sociaux



Cette donnée est extraite des bulletins d'adhésion. 69 % des services adhérents comptent un effectif supérieur à 10 travailleurs sociaux.



Jacques LE PETIT : Président

Nathalie VANDEPUTTE :

Vice-Présidente

Christian LECLERC :

Vice-Président

Xavier BŒUF :

Secrétaire Général

Martine LORANS :

Trésorière

LA VIE INSTITUTIONNELLE

En 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à l'occasion de **11 séances** avec un taux de présence des administrateurs aux réunions de **82 %**.

Cette année 2021, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois en présentiel et 8 fois en visio-conférence.

Le taux de présence cette année est en augmentation par rapport aux années antérieures. Les conseils d'administration en visio-conférence ont permis aux administrateurs de se rendre plus facilement disponibles.

AXE 1



BILAN DU PLAN D'ACTION

AXE 1 - REPRESENTER LES SERVICES ET LES PROFESSIONNELS DE L'INVESTIGATION

ACTION 1.1 : Participer aux instances nationales de concertations de la DPJJ et être force de propositions

Objectifs : Notre participation à ces instances est une reconnaissance de notre représentativité des services et des professionnels mettant en œuvre les mesures d'investigation judiciaires. Elle légitime notre objet associatif et nous permet de défendre les intérêts de nos adhérents en portant leurs paroles à la DPJJ.

Contribuer à l'élaboration des politiques publiques en affirmant nos réflexions et propositions.

Respecter nos engagements signés dans la Charte avec la DPJJ.

Évaluation 2021 : La Fn3s a été présente à toutes les réunions de travail. L'année 2021, consacrée à la mise en œuvre du CJPM, a peu concerné sur les mesures d'investigation. Toutefois, lors des réunions annuelles, nous avons porté notre analyse de la situation au regard : de la crise sanitaire, de l'augmentation permanente de l'activité judiciaire en assistance éducative, de la nécessité d'augmenter des capacités dans certains territoires, de la difficulté de recruter les personnels dans les services.

ACTION 2.2 : Participer aux instances régionales de la CNAPE

Objectifs : Affirmer notre adhésion à la CNAPE.

Rendre visible le mandat d'administrateur FN3S en région, porter les questionnements et échanges. Contribuer à la réflexion et à l'action locale sur la protection de l'enfance. Agir avec les adhérents de la CNAPE en région.

Évaluation 2021 : ACTION 5.1 : Consolider notre participation à la CNAPE

ACTION 1.2 : Mieux connaître les services adhérents en disposant d'une base de données précise, fiable et mise à jour régulièrement

Objectifs : Être en capacité d'avoir une connaissance exhaustive des SIE de France pour mieux représenter ce secteur auprès de la DPJJ et des DIRPJJ.

Évaluation 2021 : Grâce au travail précis de notre secrétaire, un recueil précis des SIE a été réalisé et a permis un recensement précis

AXE 2



des services. De cela découle de nouvelles adhésions et de nouvelles rencontres toujours riches.

AXE 2 : ACCROITRE NOTRE PRESENCE EN REGION AU PLUS PRES DES DIRPJJ ET DE NOS ADHERENTS

ACTION 2.1 : Participer aux instances (inter) régionales de concertation de la DPJJ

Objectifs : Être reconnu par les DIRPJJ comme un acteur incontournable représentant les services d'investigation, défendre les intérêts des adhérents dans chaque région.

Contribuer à la déclinaison territoriale des politiques publiques (appels à projet, etc.)

Evaluation des chartes d'engagements réciproques.

Mieux connaître les plans stratégiques régionaux des DIRPJJ.

Capter des délégués régionaux qui viennent en appui des administrateurs.

Commentaires 2021 : La crise sanitaire a eu pour conséquence une diminution des rencontres. Quelques réunions en Visio et en présentiel ont toutefois eu lieu. La présence des administrateurs de la Fn3s à ses instances est indispensable pour faire remonter les points de vue des adhérents.

Points d'amélioration 2022 : la Fn3s souhaite que les DIRPJJ transmettent les invitations des instances régionales au secrétariat de la Fn3s pour une meilleure organisation interne.

ACTION 2.3 : Organiser et animer des réunions/adhérents en région

Objectifs : Rendre visible et lisible le travail et les réflexions de la fédération.

Recueillir les attentes et les préoccupations des adhérents et des services d'investigation.

Proposer éventuellement des journées formation spécifiques.

Développer en région les compétences des services sur l'investigation.

Créer une dynamique régionale de réflexion sur les compétences propres à l'investigation.

Commentaires 2021 : 20 rencontres ont été organisées dans les régions avec les adhérents dans toutes les régions. Pendant la crise sanitaire ses rencontres ont été très utiles et riches pour échanger sur les difficultés dans les services.



AXE 3

AXE 3 : FAVORISER ET SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS



ACTION 3.1 : Organiser des journées/adhérents nationales

Objectifs : Echanger avec les adhérents sur l'actualité de l'investigation (mise en œuvre de la MJIE), sur les métiers, sur les points juridiques et réglementaires, sur l'organisation des services, faire connaître le travail et les résultats de la fédération.

Commentaires 2021 :

La Journée des adhérents (30 services représentés) a été l'occasion de mettre en lumière les problématiques actuelles des services d'investigation : crise sanitaire que subit notre pays depuis 18 mois, prise en charge de situations de plus en plus dégradées, variations de capacités autorisées, complémentarité SAH – PJJ, sont autant de paramètres qui désorganisent trop souvent les services.

De plus, l'absence de reconnaissance à sa juste valeur de l'engagement des professionnels suscite aujourd'hui un mécontentement qui s'exprime dans les différentes régions par des mobilisations interfédérales pour de meilleures conditions de travail et de rémunération, à même de rendre les services d'investigation plus attractifs.

Dans ce contexte, la Fn3s a souhaité le mettre au cœur des échanges de cette journée. Ainsi, après un propos introductif et une présentation de la journée par la fédération, des groupes se sont constitués, composés de professionnels aux fonctions diverses afin de croiser les regards sur les difficultés actuelles dans les services (absence d'attractivité), sur l'accélération du quotidien (urgence, célérité), mais aussi sur les conséquences des évolutions législatives (notamment autour des besoins).

ACTION 3.2 : Organiser des journées d'études nationales

Objectifs : Développer les compétences des professionnels de l'investigation et de la protection de l'enfance.

Commentaires 2021 : La commission Journée d'études s'est réunie 12 fois durant l'année (dont une lors d'un Conseil d'administration à Paris) afin, d'une part, de continuer la préparation de la manifestation de Quimper engagée dès 2019 puis, d'autre part, de travailler le thème des Journées d'Aix-en-Provence, la programmation des intervenants, l'édition du préprogramme et l'anticipation de l'accueil et de la logistique.

Les Journées d'études de Quimper ont finalement eu lieu du 9 au 11 juin malgré un contexte national sanitaire incertain qui pouvait impacter plus ou moins fort son bon déroulement. Le thème retenu (Seuils et passages en Protection de l'enfance) et le soutien de la Sauvegarde de l'enfance du Finistère, dans un contexte de reprise de ce type de rassemblements, auront permis de réunir 250 participants dont 227 inscrits par leurs services respectifs. A compter du 16 juillet la commission s'est remise au travail afin d'effectuer la synthèse des questionnaires d'évaluation (propositions de thèmes à venir entre



autres) et de tracer les grandes lignes du projet pour les Journées d'Aix en 2022.



ACTION 3.3 : Proposer des formations thématiques nationales à destination des professionnels de l'assistance éducative

Objectifs : Se positionner comme une fédération en capacité de proposer des formations aux services d'investigation adhérents ou futurs adhérents.

Commentaires 2021 : Au regard de la préparation de la certification QUALIOPI comme des limitations de circulation et de rencontres l'année 2021 était à considérer comme une année intermédiaire. Nous avons toutefois souhaité répondre aux engagements pris en 2020 avec les services sur leurs plans de formation, cela en tenant compte de la disponibilité de nos formateurs comme des reports de calendrier sollicités par les Associations. Nous avons ainsi réalisé 6 sessions de formations de 2 à 3 jours chacune sur cinq Régions, au bénéfice de 77 stagiaires issus de SIE, SAEMO et SESSAD.

Durant l'année la commission, alors composée de trois administrateurs, s'est réunie en cinq occasions afin en particulier de préparer un cahier des charges concernant la certification QUALIOPI puis d'échanger avec les responsables du COPES et de l'Institut contemporain de l'enfance (ICE) avec qui nous débiterons les rencontres courant décembre 2021.

ACTION 3.4 : Répondre aux besoins institutionnels des adhérents



Objectifs : Proposer des soutiens techniques aux adhérents sur des compétences spécifiques : projet de service, mise en œuvre de la MJIE, organisation des services, évaluation interne, démarche qualité, procédures, protocoles, écrits professionnels, conduite d'entretiens en investigation.

Commentaires 2021 : Chaque semaine, les adhérents nous interpellent pour obtenir un renseignement, une préconisation, un conseil concernant soit la mise en œuvre de la MJIE, soit l'organisation du SIE. La mobilisation des administrateurs et le réseau des adhérents permettent d'apporter des réponses (et parfois non). Nous réfléchissons dans le cadre de notre nouveau site Internet à développer une page interactive qui permettrait ainsi que les adhérents aient connaissance des questions récurrentes dans les SIE. L'année 2021 a été celle de la création de la commission « Evaluation en protection de l'enfance ».

3 réunions autour de cette thématique se sont déroulées les 06/04/2021, 20/05/2021 et 21/10/2021 avec la participation d'une vingtaine de services adhérents. L'objectif de cette commission est

- de recenser et partager les outils/méthode d'évaluation mis en œuvre dans les services, d'échanger sur les référentiels nationaux existants
- élaborer dans l'avenir un recueil sur la spécificité du processus d'évaluation dans le cadre de la MJIE en complémentarité du document édité en 2022 « **la MJIE Aspects réglementaires, opérationnels et organisationnels** »

AXE 4

AXE 4 : PROMOUVOIR NOS COMPETENCES

ACTION 4.1 : Se positionner comme lieu ressources sur l'investigation au pénal, l'évaluation ou investigation administrative, les enquêtes JAF

Objectifs : Se positionner sur tous les champs concernant l'investigation et notamment sur celui de l'investigation administrative.

Commentaires 2021 : Les MJIE pénales ne représentent plus que 1/1000 de l'activité du SAH. L'évaluation administrative n'est réalisée que dans de rares services, mais le savoir-faire des SIE est d'une grande utilité pour aider les CRIP.

L'enquête JAF n'est plus une priorité pour la Fn3s, compte tenu de la réforme du financement il y a plusieurs années.

AXE 5

AXE 5 : CONSTRUIRE ET CONSOLIDER NOS ALLIANCES

ACTION 5.1 : Consolider notre participation à la CNAPE

Objectifs : Contribuer à une réflexion globale sur la protection de l'enfance avec la CNAPE, tête de réseau.

Commentaires 2021 : Présent au Conseil d'Administration de la CNAPE, la fédération est représentée dans quelques commissions de travail. La qualité des échanges, les informations communiquées, les actions concrètes menées sont des atouts précieux pour la Fn3s. La production de documents politiques ou techniques est d'une grande richesse.

ACTION 5.2 : Développer des coopérations avec d'autres fédérations et mouvements

Objectifs : Construire des proximités avec d'autres fédérations ou mouvements afin d'imaginer des stratégies en commun et des collaborations (réflexions sur les pratiques, documents communs) ...

Commentaires 2021 : Nous sommes présents aux réunions des mouvements et contribuons aux différentes réflexions.



AXE 6

AXE 6 : DEVELOPPER NOTRE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

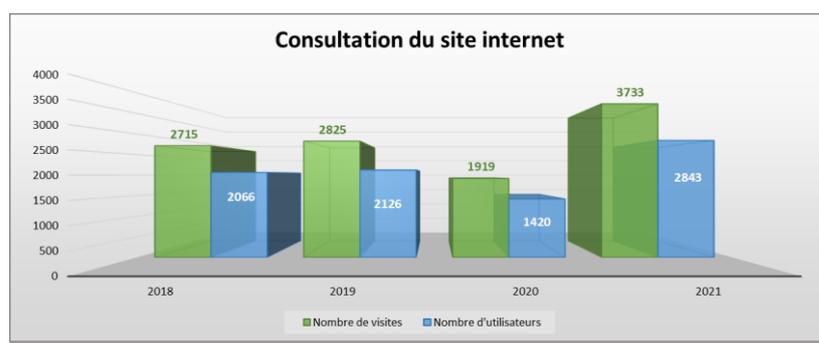
ACTION 6.1 : Faire vivre notre site internet



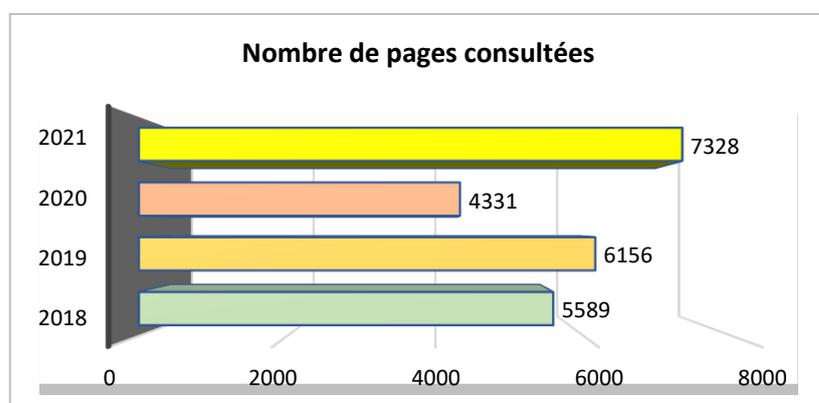
Objectifs : Permettre une communication et une visibilité plus large sur la fédération. Permettre aux adhérents de consulter notre documentation. Avoir une vraie bibliothèque des textes législatifs et réglementaires ainsi que les notes de la DPJJ.

Commentaires 2021 :

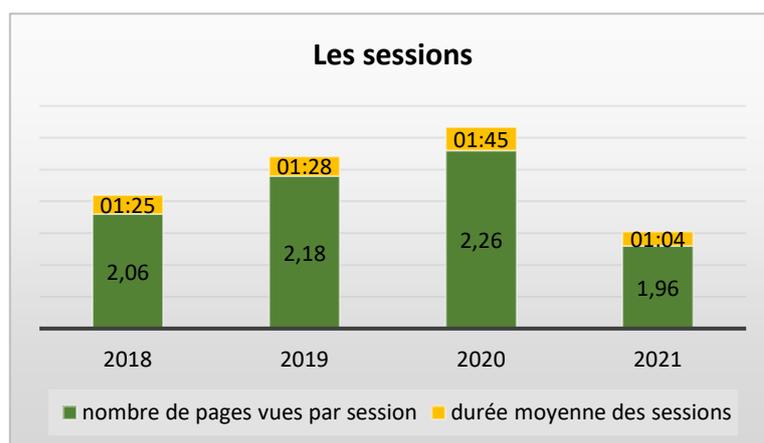
Sur l'année 2021, le site de la Fn3s a été consulté **3733** fois par **2843** utilisateurs différents



Le nombre total de pages consultées s'élève à **7328**



On constate une augmentation du nombre de pages consultées par rapport aux années précédentes, alors que notre site est désormais ancien, au regard de l'évolution du numérique.



En moyenne, chaque internaute consulte 1.96 pages par session et reste connecté 1 minute 04.

Le site est mis à jour régulièrement

Toute personne intéressée est invitée à communiquer par mail, des documents, mémoires, découvertes ayant trait à l'investigation. Déjà appréciée par plusieurs internautes qui l'ont indiqué, cette documentation se trouvera enrichie de manière interactive grâce à la collaboration de tous. D'avance merci.



ACTION 6.2 : Consolider « l'Echo de la Fédé »

Objectifs : Consolider notre revue comme véritable outil de communication auprès de nos adhérents et de nos partenaires afin de mettre en avant nos positions, nos réflexions et nos actions. Essayer de publier des expériences, des méthodes de travail issues des différents services.

Commentaires 2021 :

Trois échos de la Fédération sont parus dans l'année 2021. Depuis 2009, la Fn3s a édité 37 Echos, tous disponibles sur le site de la Fn3s dans l'onglet « publications », soit une moyenne de 3 par an.

L'Echo demeure un outil de communication important. Il s'inscrit aujourd'hui en complément aux informations disponibles en continu sur le site internet.

ACTION 6.3 : Diffusion d'une lettre d'information

Objectifs : Créer un lien permanent avec nos adhérents pour les informer de nos actions.

Commentaires 2021 :

La lettre d'information est parue 9 fois. Cette lettre permet de conserver le lien avec tous nos adhérents et de communiquer toutes les informations. Elle a eu aussi une fonction d'agenda pour rappeler les différentes réunions initiées par la fédération.



ACTION 6.4 : Rédiger un guide de la MJIE



Objectifs : Permettre aux adhérents d’avoir un support de référence sur la mission. Disponible en version papier et sur le site Internet.

Commentaires 2021 :

Faisant le constat que nous n’avions pas publié un document global sur cette nouvelle mesure, et que de nombreux adhérents nous interrogent fréquemment sur des points relatifs à la MJIE ou au SIE, le Conseil d’Administration de la FN3S a décidé de rédiger ce livret qui se veut plus une étude qu’un guide ou un référentiel. En effet, si notre ambition est d’être proche des adhérents, nous respectons les choix organisationnels de chaque association et de chaque service et nous proposons des réflexions plus que nous les imposons.

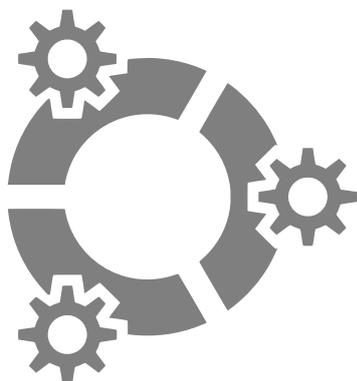
Ce document viendra combler un manque autant pour les jeunes professionnels que pour les plus aguerris. Nous l’avons construit en deux parties : **la première sur la MJIE, la seconde sur le SIE.**

Cette étude inédite représente plus de 18 mois d’échanges entre administrateurs, par ailleurs tous investis dans cette mission. Comme dans toute rédaction collective, des choix ont été faits. Nous ne prétendons pas à l’exhaustivité, mais à un travail qui permet de découvrir ou redécouvrir ce qui fait l’originalité, la spécificité, la diversité de la mise en œuvre de la MJIE dans le SAH.

A l’instar du travail interdisciplinaire dans la MJIE et collaboratif avec nos adhérents, nous sommes convaincus que les échanges sont riches et enrichissants. C’est pourquoi, nous espérons que vous n’hésitez pas à nous faire des retours critiques sur cette étude pour la mise à jour de la version 2.

Nous n’avons pas, pour ne pas alourdir le document, développé la partie spécifique à l’évaluation clinique des situations. En effet, de nombreux référentiels, guides, cadres de référence ont déjà été publiés. La commission évaluation de la fédération travaille sur cette partie spécifique qui fera l’objet d’une communication ultérieurement.

AXE 7



AXE 7 : ACTUALISER LE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

ACTION 7.1 : Réactualiser statuts, règlement intérieur, plan d'action

Objectifs : Adéquation entre les buts de la fédération et le plan d'actions.

Optimiser les ressources en temps et en moyens financiers.

Actualiser le fonctionnement des instances : Bureau, CA et commissions.

Evolution de l'organisation du secrétariat.

Evolution de notre réponse aux sollicitations de la DPJJ (personnes ressources)

Commentaires 2021 : Une modification du règlement intérieur de la Fn3s a été réalisée. La crise sanitaire a amené une évolution dans la tenue des CA. La Visio conférence est tout à fait adaptée pour ces réunions. Ainsi 2 CA sur 3 ont lieu en Visio maintenant, ce qui a augmenté la fréquentation des administrateurs. De même, le nombre de réunions de Bureau a augmenté significativement depuis deux ans. Il en est de même des réunions de commissions.

ACTION 7.2 : Mettre à jour les documents prévisionnels comptables : budget prévisionnel, procédure de remboursement des frais, bilans financiers intermédiaires

Objectif : Meilleure lisibilité des dépenses et recettes.

Commentaires 2021 : L'expert-comptable de la Fn3s apporte sa rigueur, sa pédagogie, aidée par la secrétaire de direction et par la trésorière.

ACTION 7.3 : Se doter d'outils informatiques et technologiques permettant une communication aisée entre administrateurs, secrétariat et les adhérents.

Objectifs : Permettre un meilleur travail entre le secrétariat et les administrateurs. Offrir la possibilité de réunions à distance avec les adhérents en région ou au national. Développer la conservation des données, leur accès aux personnes autorisées.

Commentaires 2021 : La crise sanitaire a eu pour effet de développer les nouveaux moyens numériques. Pour le travail entre administrateurs, comme avec les adhérents pour les commissions, de nouveaux outils ont été créés par la secrétaire et ont permis un travail plus performant. La prochaine révision du site Internet devra également prendre en compte ces évolutions.



CONCLUSION

Chers adhérents, Madame, Monsieur, une nouvelle fois l'année 2021 aura été complexe compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire, même si l'arrivée de vaccins a permis d'en atténuer les conséquences et de pouvoir reprendre partiellement la vie d'avant. Celle-ci a été de courte durée, puisque fin février 2022, nous avons découvert que l'impensable pouvait se produire à nouveau en Europe : une guerre et un risque d'embrasement mondial. Cette invasion russe entraîne une nouvelle crise mondiale (humaine, militaire, économique, énergétique, etc...). Les années se suivent et se ressemblent malheureusement.

En 2022, nous poursuivons nos objectifs dans le cadre du plan d'actions que vous avez dans le document qui vous a été remis. Nous avons pris plusieurs initiatives auprès de la DPJJ pour demander un desserrement de la norme emplois/MJIE (instaurée en 2011). Nous continuons à vous proposer des actions de formations et espérons que vous serez nombreux à La Rochelle fin mai 2023, début juin pour nos prochaines journées d'études.

Un des faits marquants aura été la mobilisation des « oubliés du Ségur ». Nous poursuivons notre engagement dans cette action légitime et absolument nécessaire sinon il est à craindre que les difficultés dans le secteur social s'aggravent.

Votre soutien et votre adhésion sont très précieux pour notre fédération. N'hésitez pas à nous contacter, nous essayons toujours d'apporter réponse à vos demandes. Bon retour et merci de votre attention.



ANNEXES

- Fiche de présentation et historique de la fédération
- Programme de la Journée des adhérents du 24 novembre 2022
- Programme des journées d'études de Quimper
- Les trois Echos de la Fédé 2021 (juin, avril et décembre)
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2021
- Rapport financier 2021



PRESENTATION

En juin 1945, à Rennes, des assistantes sociales des Services Sociaux exerçant auprès des Tribunaux des cinq départements bretons proposent à leurs collègues de se réunir pour confronter leurs expériences.

Ainsi naquit le **Comité de Liaison et d'Études des Services Sociaux près les Tribunaux**, qui se réunit pour la première fois à Paris le 3 décembre 1945. Un Conseil d'Administration provisoire est élu avec, pour mission principale, le dépôt de statuts qui donneront à la Fédération une existence légale ; ce qui sera fait 31 octobre 1947. C'est le Professeur Robert LAFON, psychiatre qui en assure la Présidence. **La Fédération est née**. Elle connaîtra encore bien des modifications. En effet, dès la seconde Assemblée Générale qui s'est réunie en 1949 à Montpellier, elle a été amenée à modifier son titre pour devenir la « **Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en Danger** ».

Au début des années 1950, le Docteur LE MOAL, pédopsychiatre à Paris, succéda au Professeur LAFON à la présidence de la Fédération.

Après l'ordonnance du 23 décembre 1958, lorsque progressivement des équipes pluridisciplinaires, comportant en outre des éducateurs, se sont formées au sein des services, la Fédération et l'A.N.E.J.I. ont organisé des rencontres entre leurs instances dirigeantes, puis des travaux de groupes dans le but d'une meilleure connaissance réciproque des deux professions (assistante sociale et éducateur spécialisé).

En 1971, Germaine de LARBÈS, docteur en droit, fut élue présidente et le demeura durant 10 ans. En 1981, Françoise SEVIN (de Caen) lui succède.

La Fédération a toujours publié un bulletin de liaison et d'information destiné aux adhérents, à des rythmes divers et avec des contenus et des formes variés.

A partir de la création de la formation permanente, la FN3S a obtenu l'agrément pour être organisme formateur.

En 1985, la Fédération souhaitant que « ses portes soient plus qu'entr'ouvertes » décida lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et sur décision unanime des participants, que le Conseil d'Administration serait désormais composé de dix-huit travailleurs sociaux.

En 1989, Monique MEUSBURGER-PHILIPPON (de Strasbourg) devient présidente jusqu'en janvier 1992. En juin 1992, c'est Jean-Pierre DUCHET (de Paris) qui prend la suite.

Les années 90 ont été riches en journées de formation compte tenu de la transformation des services d'OMO et de COE en SIOE. La fédération a multiplié les rencontres pour aider ses adhérents dans ce nouveau dispositif. Les premiers rapprochements entre les SIOE et les SES datent de cette époque.

Depuis novembre 1996 se sont succédé à la présidence de la fédération : Régis LEGROS d'Angers (1996-2001), Nadine DELCOUSTAL (2001-2005) de Poitiers, Didier VILLAIN (2005-2009) de Perpignan, Jacques LE PETIT de Nancy (2010-2011), Michel FOLLIOU (2011-2015), Denis BENAINOUS (2015 à 2019), Jacques LE PETIT (2019-).

Depuis plus de 70 ans maintenant, la fédération, chaque année, organise des journées d'études nationales. Elle accueille ses adhérents, les personnels des services, les représentants des institutions, à venir écouter des intervenants sur des thèmes en lien avec la protection de l'enfance.

Aujourd'hui et demain, tout comme hier, la fédération par l'engagement de ses administrateurs bénévoles, continuera à apporter aux adhérents son analyse, son aide technique, à organiser des journées d'études nationales et locales, à être l'un des interlocuteurs des services du secteur associatif habilité auprès de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse notamment pour le champ spécifique des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE).

Secrétariat Général
60 rue de Pessac – 33000 BORDEAUX
Tél.: 06 45 84 43 16
Email contact@Fn3s.fr – Site : www.Fn3s.fr



De gauche à droite, Régis LEGROS, Jacques LE PETIT, Nadine DELCOUSTAL, Michel FOLLIOU, Denis BENAINOUS 5 présidents de 1996 à 2019 (manque Didier VILLAIN absent sur la photo).



**MERCI DE RETOURNER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION**

Avant le 19 Novembre



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

9 chemin des Bas Refoux—49610 ST MELAINE SUR AUBANCE

Tél : 06 45 84 43 16 — Courriel : Contact@fn3s.fr

Infos Pratiques



Stations de métro

- Commerce
- Avenue Emile Zola
- La Motte-Picquet - Grenelle

JOURNÉE NATIONALE DES ADHÉRENTS



FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES
SOCIAUX SPÉCIALISÉS DE PROTECTION DE
L'ENFANCE

Passé-sanitaire obligatoire

Journée des adhérents

Mercredi 24 Novembre 2021

9 h 15 à 16 h 00

À l'Enclos Rey

98 bis rue du Théâtre—75015 Paris

Code d'accès : 4488 A

Coût : 60,00 Euros

(café d'accueil et repas compris)



La prochaine Journée des adhérents sera l'occasion de mettre en lumière les problématiques actuelles des services d'investigation : crise sanitaire que subit notre pays depuis 18 mois, prise en charge de situations de plus en plus dégradées, variations de capacités autorisées, complémentarité SAH – PJJ, sont autant de paramètres qui désorganisent trop souvent les services.

De plus, l'absence de reconnaissance à sa juste valeur de l'engagement des professionnels suscite aujourd'hui un mécontentement qui s'exprime dans les différentes régions par des mobilisations interfédérales pour de meilleures conditions de travail et de rémunération, à même de rendre les services d'investigation plus attractifs.

Ce contexte, la FN3S souhaite le mettre au cœur des échanges de cette journée. Ainsi, après un propos introductif et une présentation de la journée par la fédération, nous vous proposerons de constituer des groupes composés de professionnels aux fonctions diverses afin de croiser les regards sur les difficultés actuelles dans les services (absence d'attractivité), sur l'accélération du quotidien (urgence, célérité), mais aussi sur les conséquences des évolutions législatives (notamment autour des besoins fondamentaux), sur les pratiques les plus pertinentes en termes d'interdisciplinarité.

L'après-midi sera consacrée à évoquer les travaux en cours de la fédération au sein de ses différentes commissions. Ainsi, la FN3S a considéré que le dixième anniversaire de l'avènement de la MJIE méritait de poser les bases de cette intervention. Un document à destination des adhérents, des professionnels en poste et des futures recrues pour s'orienter dans les spécificités de l'investigation est ainsi en cours de construction et un point sera fait sur son état d'avancement. Ce travail ambitieux est riche d'enseignements dans la mesure où il permet de resituer toutes les diversités de nos pratiques d'intervention, à partir d'un cadre légal établi et repéré mais dont souvent nous méconnaissons ou minorons les possibilités. Nous serons aussi à l'écoute de vos remarques pour que cette contribution écrite soit le plus utile.

Par ailleurs, nous ferons un point sur les travaux menés dans la commission Evaluation. Le succès auprès des adhérents de cette commission élargie à tous prouve l'acuité de cette thématique. Après trois réunions d'échanges avec les services, nous vous présenterons les propositions numériques que nous comptons mettre à votre disposition (recensement des outils, mur collaboratif, ...).

Enfin, nous évoquerons d'autres sujets d'actualité (saisine du Conseil d'Etat, activité MJIE, etc...).

Nous vous espérons donc nombreux à cette réunion. Après des mois de réunions en Visio, c'est avec un grand plaisir que nous pourrions partager ce moment toujours riche d'échanges.

Pour la Fn3s, Jacques LE PETIT, Président
Xavier BŒUF, Secrétaire

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h 15	Café d'accueil et Accueil des adhérents
10 h 00	Mot de bienvenue du Président et introduction à la journée.
10 h 30	Travaux en groupes autour des questions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• difficultés actuelles dans les services (absence d'attractivité),• sur l'accélération du quotidien (urgence, célérité),• sur les conséquences des évolutions législatives (notamment autour des besoins fondamentaux),• sur les pratiques les plus pertinentes en termes d'interdisciplinarité.
12 h 30	Synthèse des travaux de groupes
13 h 00	Repas
14 h 00	Présentation des travaux en cours par les différentes commissions .
16 h 00	Clôture



Cette année nous vous proposons de gravir quelques marches supplémentaires sur l'escalier de la pratique professionnelle (pour prendre de la hauteur...), de faire une pause sur le palier de la clinique, cela avant de franchir le seuil des possibles, comme par exemple lors de visites à domicile.

La métaphore du seuil nous engage en effet à penser les territoires de l'intime (personnel, familial) et de l'institution (nos services éducatifs, le judiciaire) en termes de frontières. La notion de seuil renvoie par ailleurs à une autre dimension, celle de la limite, de ce qui est acceptable par les uns et les autres. Pour l'enfant comme parfois aussi pour l'adulte, le parent, on évoquera le seuil de tolérance à la frustration, à la douleur, au rejet, ou bien la capacité à accepter l'autre dans sa différence. Du côté des professionnels il s'agit d'un certain rapport à la norme, différent pour chacun en fonction de son expérience, de son environnement institutionnel.

Quelques axes qui seront développés lors de ces Journées :

Définition de la notion anthropologique et culturelle du seuil : en quoi cette métaphore peut-elle nous être utile ?

Si chacun d'entre nous dispose de seuils, endogènes ou exogènes, de tolérance ou d'alerte, savons-nous comment ça fonctionne ? Sommes-nous toujours en capacité de discerner le bon palier, entre priorité et urgence ? Nous solliciterons la philosophie et la psychanalyse à ce propos.

À la croisée des cadres de référence respectifs des professionnels et des familles, **comment penser une éthique de « responsabilité partagée »**, dans un souci de respect de la dignité de l'usager ? Quels points de repères pouvons-nous solliciter à propos des inégalités (sociales, culturelles, économiques) qui touchent les enfants ?

L'interface entre les sphères de l'intime et du public se doit de faire l'objet de régulations par l'institution, cela depuis l'évaluation des situations, au seuil du judiciaire, jusqu'aux orientations préconisées ou mises en œuvre : la pluridisciplinarité en est-elle véritablement garante ? Quelles limites nous fixons-nous en terme d'exploration, parfois intrusive et inutile, de certains aspects de la vie privée, sur le « pas de porte » des visites à domicile ?

Enfin, entre information préoccupante et signalement : **quel rôle et quelle place occupe l'investigation lors de l'ouverture d'un dossier judiciaire**, que peuvent nous en dire les magistrats ?

Informations pratiques



Lieu (sous réserve du contexte sanitaire)

Centre des congrès du Chapeau Rouge
1 rue du Paradis
29000 Quimper
Tél. 02 98 52 00 16
contact@quimper-evenements.fr

Conditions de participation

Participation uniquement sur inscription préalable. Nombre limité de places. Adhérents fn3s : 250€ Non adhérents : 320€ Organisme de formation déclaré sous le n° 75331186133

www.fn3s.fr
La fn3s est adhérente de la CNAPE

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

Datadock

Pour toute inscription faire parvenir impérativement

- le bulletin d'inscription
- un chèque bancaire pour les journées d'études libellé à l'ordre de la fn3s à l'adresse :
Secrétariat de la fn3s
9 Chemin des Bas Refoux
49610 Saint Melaine sur Aubance

Renseignements

Auprès du Secrétariat de la fn3s
Tél. 06 45 84 43 16
Courriel : contact@fn3s.fr

Seuils & Passages
en Protection de l'Enfance
De la porte des familles aux marches du palais

9, 10, 11 juin 2021 Quimper

Journées d'études de la fn3s www.fn3s.fr

SAUVEGARDE DE L'ENFANCE
Fédération nationale des services sociaux spécialisés de protection de l'enfance

Conception graphique : Florie Saint-Vail - 2021

Mercredi 9 juin

8h30 Accueil

9h30 Allocutions d'ouverture

Jacques Le Petit
Président Fn3s

Un représentant de la PJJ

Patricia Adam
Présidente ADSEA 29

Tire la chevillette et la bobinette cherra
Introduction aux journées d'études

Jean Dumel
Administrateur Fn3s

10h30 Pourquoi et comment les portes parlent ?

Pascal Dibie
Écrivain, ethnologue ; Professeur émérite
- Université Paris Diderot

Pause déjeuner

14h Parents d'enfants confiés, une diversité de vécus et d'acceptation de la mesure

Régis Secher
Docteur en Sciences de l'éducation ; Membre du réseau national du croisement des savoirs et des pratiques

Pause

15h45 Comment prendre en compte le stade de développement d'un enfant dans l'annonce d'une séparation nécessaire d'avec ses parents ?

Marie-Laure Cadart
Médecin, anthropologue

Jeudi 10 juin

9h Seuils limites et frontières dans la MJIE : une mise en perspective

Gianluca Sferlazzo
Anthropologue ; Psychologue clinicien ; Psychothérapeute

Faire vivre les marges de manœuvre : le défi de l'éthique

Marc Grassin
Philosophe ; Directeur Institut Vaugirard
- Humanité et management ICP

Pause

11h L'intervention sociale peut-elle s'affranchir de l'engagement ?

Christine Ascoli-Bouin
Psychologue clinicienne, directrice du développement et de la stratégie de l'Institut Contemporain de l'Enfance

Pause déjeuner

14h Interpréter le domicile

Stéphane Léon
Sociologue, ingénieur social

Pause

15h30 De l'intime à la hantise : habiter en psychanalyse

Lucia Bley
Psychologue clinicienne - Hôpital Sainte-Anne ;
Docteur en psychanalyse et psychopathologie

De la porte des familles aux marches du palais : commentaire et synthèse d'étape

Jacques Tremintin
Journaliste à *Lien social* et au *Journal du droit des jeunes* ;
Travailleur social en protection de l'enfance ; Formateur

Vendredi 11 juin

9h30 L'accompagnement des familles du seuil administratif à l'entrée dans le judiciaire et/ou vice versa.

Émilie Potin
Sociologue

10h30 De la mesure d'investigation à la sortie du judiciaire

Stéphanie Le Boufos
Magistrat - Juge des enfants à Brest

12h Clôture des Journées

Jacques Le Petit
Président Fn3s



L'ECHO DE LA FÉDÉ

Avril 2021

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 L'Écho des régions
- 5 Journée des adhérents du 18 novembre 2020
- 7 Communiqué de dernière minute
- 8 Le travail des commissions de la fn3s
Brèves



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

Le mot du Président



Chers adhérents, c'est possible, on va vers l'été !

Cela fait un an que nous sommes confrontés à cette pandémie de la Covid 19 qui a bousculé à la fois nos vies personnelle et professionnelle. Bien que nous nous sommes habitués à vivre différemment au gré des annonces, confinements, plans sanitaires, vaccinations, nous sommes tous impatients de sortir de cette crise le plus vite possible.

Les conséquences pour les services ont été importantes : modifications des organisations, recours massif au télétravail, difficultés à communiquer et à échanger malgré les nouveaux moyens technologiques, isolement des professionnels, etc... Malgré ces contraintes, chacun reconnaît que la protection de l'enfance a toujours été assurée au prix d'un investissement et d'un engagement très important des professionnels, souvent oubliés à l'heure des remerciements.

Les récentes mesures nous amènent à penser que le mois de juin prochain devrait être celui des possibles : possibilité de se déplacer librement, de nous retrouver pour les journées d'études de Quimper, possibilité de se former autrement que par visioconférence, etc... Bien sûr, notre optimisme sera confronté à la réalité des annonces gouvernementales. Nous les prendrons en compte et adapterons notre format en conséquence.

Pour cet écho, nous avons choisi de retenir deux thèmes importants : le RGPD dans les SIE et un point sur l'actualité des régions. En novembre dernier, notre journée des adhérents a été consacrée à « l'application du RGPD dans les services d'investigation ». Grâce à l'intervention d'Elodie Frago, Directrice des services juridique, protection des données et systèmes d'information à l'ACSEA, son exposé permet de mieux comprendre les enjeux du numérique dans nos services. L'utilisation massive, a fortiori depuis la crise, des nouveaux outils informatiques nécessite de connaître les textes et de dégager de bonnes pratiques professionnelles.

Deuxièmement, la crise, encore elle, a permis de développer les échanges « longue distance » entre collègues des services. Les réunions en visioconférence ont permis d'organiser et de multiplier des rencontres entre adhérents au sein d'une même région. Ce besoin de discuter ensemble, d'expliquer les particularités locales, d'affronter les contraintes a été un point positif de cette période. Cet écho relate donc, quelques synthèses régionales.

Cet écho relate donc quelques réunions régionales. Le compte rendu des autres régions sera publié dans le prochain écho.

En conclusion, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat pour obtenir des informations relatives aux journées d'études. Je vous le dis en titre : on va vers l'été. A bientôt, et bon courage en ces moments difficiles.

Pour la FN3S, Jacques LE PETIT

L'ÉCHO DES RÉGIONS

Une année de confinement-couvre-feu et re confinement n'aura pas suffi à entamer le travail de fond entrepris par la Fédération. Nous aurons tiré profit de cette période pour dynamiser autant que possible nos vies régionales. La grande majorité des SIE étant adhérents à la FN3S, il nous importe de vous transmettre les informations utiles au plus près des terrains.

De fait, un rapide tour d'horizon permet de repérer des problématiques largement partagées et certaines plus spécifiques au regard des territoires.

1^{er} constat, le besoin d'échange n'a jamais été exprimé avec autant de force et l'importance des réunions et actions menées par vos délégués régionaux méritent que l'on en rende compte.

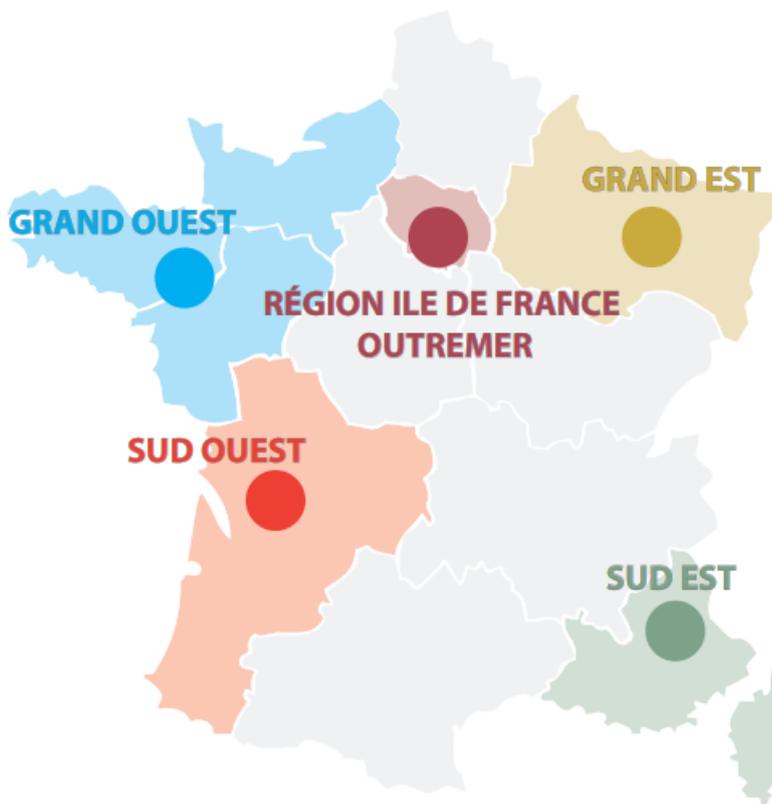
2^{ème} constat, si des variabilités en nombre de MJIE ordonnées sont repérées en fonction de juridictions, force est de constater que bon nombre de services ont vu croître la demande d'intervention et ont obtenu l'appui des DIR pour obtenir une adaptation des moyens afin de pouvoir répondre le mieux possible aux demandes adressées.

3^{ème} constat, les difficultés de recrutement sont de plus en plus massives et rendent parfois impossible la réalisation d'une activité supplémentaire.

4^{ème} constat, les déclinaisons régionales de la charte d'engagement mettent en exergue un rapprochement entre la FN3S avec l'ensemble des DIR et nous invite à renforcer encore notre présence auprès des instances décisionnelles de DPJJ.

Fort de ces différents aspects qui correspondent à autant d'ancrages de notre fédération dans le champ de la protection de l'enfance judiciaire il nous paraît indispensable de vous transmettre un 1^{er} «écho des régions» avec 5 articles : Grand-Ouest, Île de France, Grand-Est, Sud-Ouest et Sud. Dans le prochain écho de la fédé, sera présentée l'actualité des 4 autres régions ainsi qu'un focus sur l'Outremer.

Jean DUMEL,
secrétaire de la FN3S



RÉGION ÎLE DE FRANCE - OUTREMER

La dernière réunion FN3S avec les adhérents de la région Ile de France – Outre-mer a eu lieu en janvier 2021. Pour mémoire, l'ensemble des départements de l'IDF est doté de services du SAH, ce qui n'est pas le cas de tous les départements d'Outre-mer. Dans le prochain Echo de la fédé, nous ferons un focus sur les territoires ultramarins.

Plus de 5900 MJIE étaient prévues au BOP 2020 pour le SAH dans la DIRPJJ/IDF/OM

L'activité 2020 en région Ile-de-France est marquée par des différences importantes entre les juridictions. Une baisse d'activité est notée à PARIS, une activité soutenue sur d'autres territoires (Seine Saint Denis). Dans ce département, une création de service a eu lieu en 2020. La crise sanitaire et les confinements ont eu des répercussions différentes selon les départements (situations complexes et dégradées, placements en urgence en augmentation, etc.).

Un problème transversal concerne le recrutement des travailleurs sociaux (un nombre important de postes est vacant). Il existe des disparités de rémunération entre secteurs et institutions, ce qui ne favorise pas la candidature de professionnels dans le SAH. De plus, la MJIE demande une grande capacité à écrire beaucoup de rapports, ce qui est une contrainte.

Plusieurs équipes sont composées de très jeunes professionnels, lesquels ont peu d'expérience en protection de l'enfance et en évaluation – investigation. Cela nécessite un accompagnement important de la direction et des cadres intermédiaires pour appréhender les réelles difficultés des familles ainsi que les demandes et attentes des magistrats.

Monsieur Duplenne, nouveau Directeur Interrégional IDF/OM de la PJJ, a été nommé, et invite la fédération à une première rencontre le 27 avril 2021.

Jacques Le Petit

RÉGION GRAND OUEST

Après une période de latence au cours de l'année 2019, une rencontre a été organisée à Vern sur Seiche (35), en présence du Président de la fn3s, des deux délégués régionaux et administrateurs de la fn3s, avec le concours logistique précieux de l'un de nos adhérents. Neuf représentants de SIE, directeurs et chefs de services de SIE présents sur le territoire du Grand Ouest, qui s'étend de la Normandie au Pays de Loire en passant par la Bretagne, ont répondu présents à cette invitation. L'objectif était de renouer avec la dynamique ayant cours précédemment, à savoir la tenue de deux rencontres annuelles a minima : l'une destinée aux équipes de direction et d'encadrement sur des questions relatives aux relations avec la PJJ en région, les aspects budgétaires, l'activité des SIE... et l'autre organisée autour d'une thématique ouverte aux différentes catégories de personnel des SIE, afin de favoriser une connaissance mutuelle des services, de permettre des échanges entre professionnels de terrain autour des pratiques et des modalités d'intervention dans le champ spécifique de l'investigation.

Lors de cette rencontre qui s'est tenue en « présentiel », les points suivants ont été abordés :

- les actualités nationales (dont la réforme du Code Pénal de la Justice des Mineurs),

- l'actualité de la Fédération,
- les échanges en cours entre la PJJ et la Fédération (Logiciel Parcours, Copil Action Publique 2022, charte interrégionale),
- la question de l'évaluation en MJIE,
- la tarification et l'activité au niveau national et local,
- l'organisation d'une journée d'action d'information/ formation autour d'une thématique commune aux SIE.

La seconde réunion, programmée le 9 octobre 2020, s'est tenue en visio-conférence du fait de la dégradation de la situation sanitaire, avec la participation de huit représentants de SIE. Cette rencontre a permis de revenir sur l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, sur les impacts en termes d'activité et les répercussions qui en ont découlé sur les familles et les services avec une nécessité de créativité et d'adaptation dans les modalités d'intervention, et enfin d'avancer dans la préparation et l'organisation de la journée d'action de sensibilisation sur « les 1000 premiers jours » qui aura lieu le vendredi 24 septembre 2021.

Anne-Claire Brulé et Frédéric Garnier

RÉGION SUD OUEST

Les adhérents du Sud-Ouest ont échangé lors d'une visioconférence le 11 décembre dernier des différents thèmes d'actualité des services d'investigation. Il a été constaté une forte hétérogénéité de l'activité en fonction des départements avec des hausses temporaires pour certains services ou des diminutions plus structurelles pour d'autres. Le télétravail a fait irruption dans les pratiques d'intervention, ce qui a entraîné des demandes financières pour atteindre un niveau d'équipement satisfaisant.

Les adhérents se sont montrés intéressés pour participer aux travaux de la fédération autour des récentes publications relatives à l'évaluation des situations, comme à ceux de la commission encadrement.

Il n'est pas constaté de difficultés de communications avec la DIR bien que les retours des documents budgétaires fassent l'objet d'un calendrier très disparate en fonction des services.

Xavier Boeuf

RÉGION GRAND EST

Composée de l'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. La dernière réunion FN3S avec les adhérents de la région a eu lieu en février 2021. Pour mémoire, il y a actuellement 8 SIE sur la région Grand Est : Strasbourg, Colmar-Mulhouse, Epinal, Nancy, Metz, Reims, Troyes, Charleville-Mézières.

3234 MJIE étaient prévues au BOP 2020 pour le SAH dans le Grand Est. L'activité a globalement été réalisée sur les territoires avec quelques disparités. Il faut noter depuis deux années une augmentation de la capacité de plusieurs SIE.

Concernant les conséquences de la pandémie, beaucoup de services ont noté un isolement des familles et donc une grande difficulté à rencontrer parents et mineur. Des situations complexes et inquiétantes ont amené des interventions et des suivis

en urgence. Certaines ont abouti à des placements. Chacun note que les équipes ont été sur le pont depuis mars 2020, mais que depuis le début de l'année 2021, un essoufflement et une usure se font sentir. Si le télétravail a été largement utilisé pour limiter les contacts entre personnes, il suscite aussi des inconvénients. On peut même ajouter qu'une lassitude pérenne prend racine. « On n'en voit pas la fin ! » semble la phrase la plus usitée. Le recrutement est aussi une difficulté réelle.

Avec la DIRPJJ Grand Est, les contacts ont lieu régulièrement par la tenue des Instances Régionales de Concertation (en présentiel ou en visio). La qualité des échanges est riche, ce qui a été affiché dans la première évaluation de la charte d'engagement réciproque régionale.

Jacques Le Petit

RÉGION SUD EST

En 2020, et pour la première fois, tous les SIE de la région Sud Est ont adhéré à la FN3S. Ils se sont réunis le 22 janvier 2021, en visioconférence. Seul un SIE n'était pas représenté en raison d'un empêchement de dernière minute. Cette réunion a permis à chacun des directeurs de présenter son service, une découverte mutuelle de certains, d'autres se connaissant déjà au regard de leur participation aux réunions CNAPE en région. Les échanges ont porté sur :

- La problématique partagée du recrutement,
- La régulation de l'activité,

■ Le questionnement quant à l'impact à venir des modifications qu'apportera le CJPM sur l'activité du service public et par conséquent sur le SAH (Va-t-on connaître une augmentation des MJIE, une modification des critères de complémentarité ?),

- La place des SIE dans la préparation, la réalisation des placements
- La présence aux audiences.

Une prochaine rencontre avec l'ensemble des chefs de service des SIE de la région est envisagée pour la fin du premier semestre 2021.

Meriem Naji

JOURNÉE DES ADHÉRENTS DU 18 NOVEMBRE 2020

Qui a réuni, par ordinateurs interposés, une cinquantaine de participants sur le thème
« **l'application du RGPD dans les services d'investigation** »

L'utilisation de l'informatique est un thème récurrent de réflexion de la FN3S : qui dit numérique dit aussi RGPD et notre fédération a invité Elodie FRAGO, directrice des services juridiques, protection des données et systèmes d'information de l'ACSEA du Calvados pour rappeler en quoi et comment le RGPD s'applique à nos Services d'Investigation Educative (SIE), forte de son expérience antérieure de directrice de service d'investigation. Le RGPD s'inscrit bien dans une démarche de l'amélioration de la qualité continue. Il s'agit de faire la démonstration, étape par étape, que le SIE se conforme aux attendus du RGPD.

Un peu d'histoire : Face à l'explosion du numérique, le Parlement Européen a adopté définitivement le **14 avril 2016** un texte introduisant un règlement pour responsabiliser les organismes à la collecte et au traitement des données personnelles : le **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**, entré en vigueur le **25 mai 2018**, encadre juridiquement la collecte et le traitement des données personnelles et fait suite à la Loi Informatique et Libertés. Etant donné la sensibilité des données traitées dans les MJIE, il fallait obtenir au préalable l'accord de la CNIL pour être autorisé à traiter ces données ; ce qui n'est plus le cas et il s'agit maintenant d'apporter la preuve que le SIE se met en conformité avec le RGPD, la CNIL n'assurant plus qu'un contrôle à posteriori. C'est ce que le RGPD nomme : l'accountability. Il s'agit bien d'un processus.

L'esprit du RGPD : compte tenu des évolutions technologiques énormes depuis une vingtaine d'années il était opportun de conférer une réelle place de la personne concernée par le traitement; lui permettre d'être informé de la finalité de ce dernier et de donner son consentement si la base légale du traitement repose bien sur celui-ci. Concernant un SIE, la base légale du traitement consiste en la mise en œuvre d'une mesure d'instruction. Le SIE exerce donc une quasi-mission de service public, base légale du traitement. Cela permet à la personne d'accéder et de rectifier ses données mais elle ne peut pas s'y opposer dans la mesure où il est nécessaire de recueillir des données à caractère personnel la concernant. C'est ainsi qu'un SIE a le devoir de soigner les droits des personnes : les informer de la finalité du traitement (mise en œuvre d'une MJIE), de la nature des données et informations collectées et de la possibilité d'accéder et de rectifier ces données. Un SIE a par ailleurs l'obligation de sécuriser les données

des usagers et de prendre toutes mesures logiques, organisationnelles et physiques en ce sens.

De manière générale, le RGPD et la législation relative au secret professionnel protègent, chacun à leur niveau, la vie privée des personnes qu'on accompagne. Si auparavant le directeur d'un service était le seul à endosser le risque pénal en cas de rupture de confidentialité, aujourd'hui il y a coresponsabilité de tous les responsables de traitement des données (par ex sous-traitant en maintenance informatique, de photocopieurs, entreprise d'entretien ...) avec lesquels il est obligatoire de rédiger des avenants sécurisant leurs interventions.

Le RGPD, comme la loi Informatique et Libertés concernent autant les fichiers papiers que les fichiers numériques, dès lors que ces derniers contiennent des données à caractère personnel.

DES DÉFINITIONS :

- **une donnée à caractère personnel** : toute information qui permet d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique (et non personne morale) : son nom, prénom, image, voix, empreintes digitales, numéro de téléphone, plaque d'immatriculation, numéro de sécurité sociale....
- **le traitement des données** : toutes opérations sur ces données dont la collecte, l'enregistrement, le classement, l'extraction, la consultation, l'archivage, etc. ; par ex les sous-traitants y participent quand ils prennent la main sur nos serveurs.
- **le responsable de traitement** : c'est le président de l'association qui assume en théorie la responsabilité pénale liée aux infractions Informatique et Libertés. Puis, par délégation de pouvoir, le directeur général, les directeurs et éventuellement les chefs de service. Il est recommandé de trouver des moyens techniques pour sécuriser les données et on peut donner l'exemple de l'authentification (identifiant et mot de passe), services où le salarié doit entrer un code pour émettre une photocopie, photocopieur qui efface toutes les heures les données non photocopées pour éviter qu'elles ne tombent entre des mains auxquelles elles ne seraient pas destinées.

(suite)

■ **le destinataire** : celui qui est habilité à recevoir communication des données à caractère personnel

- **destinataire légitime** : l'utilisateur lui-même, le TS, le psychologue, la secrétaire qui met en forme le rapport, bien évidemment le juge qui a mandaté le service... par exemple l'aide sociale à l'enfance n'est pas un destinataire légitime et il est interdit de lui envoyer un rapport ; la liste de destinataires doit être tenue publique et un service ne doit pas avoir trop de destinataires.
- **tiers autorisé** : par exemple la CAF qui effectue un contrôle dans un service de médiation familiale, un contrôle URSSAF au siège de l'association, les forces de l'ordre dans un service de réparation pénale ou d'investigation qui réclament des éléments d'un dossier : dans ces cas on doit exiger un écrit spécifique, ponctuel, motivé car on est redevable de toutes les informations qu'on a sur autrui.

Les données relèvent de la vie publique, de la vie privée, ou de l'intimité de la vie privée : par ex une donnée financière relève de la vie privée, une donnée sur la sexualité relève de l'intimité de la vie privée. Ce respect impose de porter attention, par exemple, de ne pas afficher sur les murs du service des données à caractère personnel comme un rendez-vous chez un médecin pour un usager dans un établissement pour personnes handicapées ou encore de veiller à faire disparaître des fichiers les mentions « commentaires » où l'on risquerait de mettre un avis personnel péjoratif pour la personne.

LE RGPD S'APPUIE SUR 8 PRINCIPES :

- **La licéité ou légitimité du traitement** : un traitement n'est licite que s'il repose sur l'une des six bases légales prévues à l'article 6 du RGPD : à commencer par le consentement de la personne jusqu'à l'intérêt légitime (base légale la plus difficile à caractériser). Médiation familiale spontanée, mesure administrative d'AE, champ du handicap requièrent le consentement de la personne concernée. Un traitement MJIE ou réparation pénale repose sur la « quasi »-exécution d'une mission de service public ou intérêt légitime. Il existe également l'obligation légale et/ou la sauvegarde des intérêts de la personne.
- **La finalité du traitement** : il s'agit de l'objectif, de la finalité, de la légitimité du traitement par rapport à la base légale. C'est la raison d'être du traitement. Du pourquoi je collecte et je traite ? Dans un SIE la finalité est bien de mettre en œuvre une mesure d'investigation qui nous autorise à collecter et

à traiter énormément de données à caractère personnel, certaines très sensibles.

- **La minimisation et proportionnalité des données** : de quelles données ai-je besoin et jusqu'à quand ? Ne pas traiter de données qui ne servent à rien ou qui sont excessives et disproportionnées par rapport au but recherché. Par exemple interdiction, pour un responsable de traitement dont la finalité est de gérer un parc HLM de collecter et de traiter des données liées à la santé (dire que Mme est atteinte d'une schizophrénie paranoïde par exemple) ou l'appartenance à un syndicat, à l'origine raciale, ethnique... **Deux exceptions** : dans le cas d'une mission de service public et dans celui d'un diagnostic social et médicosocial. Mais dans ces cas il faut sécuriser les données en les rendant accessibles à certains professionnels seulement et s'assurer de leur conservation, notamment pour les données papier.
- **La transparence** : communiquer sur la nature des données qui vont être collectées et traitées, auprès de qui, où sont-elles traitées, où sont-elles conservées ? pour quelle finalité ? Nécessité **d'informer l'utilisateur par tous moyens** (traduire en braille par ex..), pour qu'il soit en mesure de faire valoir ses droits. Une violation de sécurité doit donner lieu à information auprès des usagers concernés, par ex en cas de vols d'ordinateurs.
- **Le respect des droits Informatique et Libertés des usagers** : En théorie toute personne concernée bénéficie de droits I&L : **droits d'accès à ses données** (et par celles des autres !), droit à rectification, droit à opposition, droit à limitation du traitement, droit à l'effacement/oubli, droit à la portabilité. Concernant le droit d'accès, celui-ci existait déjà à l'article L311-3 du CASF depuis 2002-2. Mais comment sécuriser le droit des tiers ? exemple dans un rapport MJIE concernant une famille recomposée : faut-il faire un rapport par mineur au risque d'appauvrir l'histoire familiale ? une vraie question à réfléchir.
- **Le respect des durées de conservation** : une donnée/une information à une durée d'utilité administrative. Autrement dit une donnée à une durée de péremption. En protection de l'enfance et concernant l'archivage intermédiaire (la mesure est terminée), la plupart des services exerçant des mandats liés à la protection de l'enfance conservent les dossiers 30 ans post majorité. (Voir notes sur www.fn3s.fr/documents à télécharger/RGPD et archivage)
- **Obligation de sécurité** : le directeur du service est garant de la **confidentialité** des données, de leur **disponibilité** et de leur **intégrité** (armoire en fer

(suite)

fermée à clé pour archives papier ; dire qui est habilité pour faire des sauvegardes, choisir des identifiants informatiques « forts », changer les mots de passe des boîtes mail tous les trois mois, décroisonner les données, les chiffrer...), assurer une **sécurité organisationnelle** (avoir une charte informatique, faire des contrôles, ne pas laisser de données sur les ordinateurs mais sur un serveur, appliquer les textes relatifs à l'archivage intermédiaire puis définitif...). On peut se référer utilement au guide sur les durées de conservation que vient d'éditer la CNIL. Eviter les ordinateurs portables et les clés USB personnels et interdire le recours à du matériel personnel des salariés pour stocker des données.

■ Protection particulière de certaines données réputées sensibles

Les données/informations sensibles touchent à l'intimité de la vie privée voire à l'identité humaine. Elles sont listées à l'article 9 du RGPD. Nous pouvons ajouter à cette liste le numéro de sécurité sociale (énormément traité par les ESMS), les appréciations sur les difficultés sociales des personnes et les infractions pénales. C'est pourquoi, l'utilisation pour une mauvaise finalité représente un risque élevé pour les droits et libertés fondamentaux des personnes.

- Désignation d'un DPO (Data Protection Officer) : traduit en français par délégué à la protection des données, informe et conseille le responsable de traitement, l'association qui l'a désigné en ce qui nous concerne. Il s'assure d'une bonne compréhension et du respect du RGPD par le responsable de traitement. Il accompagne par ailleurs ce dernier sur la réalisation des analyses d'impact concernant les traitements des données des usagers.

La question des notes professionnelles (il n'y a pas de notes personnelles) se pose également : doit-on les laisser dans le dossier quand le rapport MJIE est formalisé ou bien les détruire, sachant qu'elles constituent aussi parfois les seules traces restant dans un dossier et qui peuvent servir utilement l'utilisateur qui le consulte....

L'accès au dossier devrait être directement possible au SIE comme au TPE (cf. CASF).

Une question demeure la délivrance de copies puisqu'à ce jour seul l'avocat peut s'en faire délivrer.

Une mise en balance entre les droits consacrés par le RGPD (notamment le droit d'accès – qui prévoit que des copies soient remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande) et l'article 1187 du CPC devrait s'opérer.

Vigilance, en cas de consultation, à préserver les droits des tiers.

On le voit le sujet est vaste, complexe et il faut le dire nouveau pour un certain nombre de nos associations qui commencent juste à s'emparer de cette réglementation européenne qui va dans le bon sens puisqu'il s'agit de protéger la vie privée des personnes qui nous sont confiées ; la sécurité est une absolue nécessité, la preuve en est toute l'actualité du moment sur les piratages de données personnelles dans divers organismes publics comme les conseils départementaux, les hôpitaux...

Les questions qui ont suivi l'exposé de Madame FRAGO ont enrichi le débat . La FN3S demeure au service des adhérents, dans la mesure de ses moyens, en cas de difficultés de mise en œuvre du RGPD dans nos services d'investigations.

N. DELCOUSTAL - Administratrice

COMMUNIQUÉ DE DERNIÈRE MINUTE

Quatre autorisations uniques ont été publiées entre le 14 avril et le 9 juin 2016, dont l'AU 49 relative aux traitements mis en œuvre en protection de l'enfance. Si ces cadres de référence ne sont plus en vigueur du fait de l'application du RGPD, la CNIL rappelle qu'elles continuent de faire repères pour les acteurs sociaux et médico-sociaux concernés.

La CNIL ne nous a pas oubliés puisque le 11 mars 2021 est paru au JO une délibération portant adoption d'un référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et médico-social des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de celles en difficulté.

Ce référentiel s'adresse aux organismes privés ou publics, quelle que soit leur forme juridique, qui accueillent, hébergent ou accompagnent sur le plan social et/ou médico-social les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et celles en difficulté.

Les établissements sociaux et médico-sociaux listés par les dispositions de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Les SIE figurent au L 312-1-4°. Ce nouveau référentiel s'impose par conséquent à nous. Vous en souhaitant une bonne lecture. Et à bientôt pour en discuter ensemble !!!

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS DE LA FN3S

5 commissions sont actuellement constituées et se réunissent régulièrement.

- La commission Journées d'Etudes QUIMPER 2021 s'est réunie à de multiples reprises pour construire le programme bien évidemment, mais aussi pour suivre l'actualité sanitaire et ses conséquences sur les lieux de rassemblement. Les programmes et bulletins d'inscription ont été envoyés massivement dans chaque service, lesquels sont également sur notre site : www.fn3s.fr.
- La commission encadrement est mobilisée sur les normes d'ETP. Depuis le desserrement des normes ETP en 2018, des évolutions sont apparues et la commission souhaite formuler des propositions pour la circulaire de tarification 2022. Plusieurs retours des régions alertent sur la norme particulièrement élevée pour l'encadrement, sans autant minimiser les autres emplois. Pour rappel, le nombre d'ETP des psychologues dans les SIE se calculent sans le ratio fratrie, ce qui n'est pas le cas des autres emplois (Cf. circulaire de tarification 2019).
- La commission évaluation en MJIE. Ce groupe constitué d'une vingtaine de services souhaite faire le point sur les nombreux travaux disponibles (livrets HAS, référentiels, rapports besoins de l'enfant et 1000 premiers jours, etc...). Comment ces documents sont-ils intégrés dans les SIE ? Quelle évolution pour l'investigation et l'évaluation en MJIE ? Une première réunion très riche a eu lieu le 6 avril ; une seconde prévue le 20 mai 2021.
- La commission guide de la MJIE : cette commission travaille sur la rédaction d'un guide à l'usage des professionnels et des services œuvrant en MJIE.
- La Commission formation qui réfléchit à l'offre de formation de la fédération vers les adhérents dans un contexte de changement important de la réglementation (voir article de C. Leclerc dans le dernier Echo de la fédé de décembre 2020). L'évolution des formations (certification QUALIOPI) nous amène à rechercher des partenariats.



BREVES

- L'assemblée générale de la fédération a été fixée au jeudi 10 juin 2021 à QUIMPER à 17 heures 30.
- Le renouvellement du tiers sortant 2021 des administrateurs de la FN3S est en cours. Les élections sont prévues en mai.
- Jean François COUPARD représente maintenant l'Enfance Catalane (66) et intègre le Conseil d'Administration de la fédération. Nadine CLERC (94), Samir LAMOURI (95) et Brigitte MORTIER (66) ont quitté la fédération et nous les remercions pour le travail accompli.
- La fédération, membre fondateur de la CNAPE, sortante du CA en 2021, a renouvelé sa candidature lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2021. C'est Martine LORANS et Nadine DELCOUSTAL, qui sont candidates dans le collège des mouvements pour représenter la FN3S.

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Jean Dumel, Jacques Le Petit, Anne-Claire Brulé, Frédéric Garnier, Xavier Boeuf, Meriem Naji, Aline Collot Legros, Nadine Delcoustal, Elodie Frago.

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr

SECRETARIAT FN3S - Aline COLLOT LEGROS : 60 rue de Pessac • 33000 BORDEAUX • Courriel : contact@fn3s.fr • Site : www.fn3s.fr
Tél. : 06 45 84 43 16 • Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Juin 2021

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 L'Écho des régions
- 3 Vous avez dit, difficile !?
- 4 Activité des SIE du SAH pour l'année 2020

Le mot du Président



Chers adhérents, chers participants aux journées d'études de la FN3S en juin 2021.

Vous ne rêvez pas, vous êtes, nous sommes bien à QUIMPER en ce mois de juin 2021 !

Jamais l'organisation de journées d'études n'aura été aussi incertaine. Déjà l'année dernière, nous avons été obligés d'annuler celles de juin 2020. Dès septembre, nous avons décidé de travailler à un nouveau programme et l'envie de découvrir la Bretagne a été notre moteur. Nous irons à QUIMPER ! Mais c'était sans compter sur deux confinements, des couvre-feux, une crise sanitaire qui n'en finissait pas. Toutefois, à la mi-mai

2021, nous avons eu l'accord pour que ces journées d'études aient lieu selon des protocoles et consignes sanitaires strictes, mais qui permettent néanmoins de se retrouver.

Nous sommes ravis qu'en présentiel (comme on dit maintenant) vous puissiez écouter les différents intervenants, échanger avec vos collègues professionnels, débattre avec les administrateurs de la fédération. Un peu le monde d'avant !

Car en effet, ces quinze derniers mois ont été particulièrement compliqués à vivre tant dans son espace personnel que professionnel. Il a bien fallu continuer la mission de protection de l'enfance tout en modifiant notre façon de travailler, tout en inventant des nouveaux modes de communication avec les mineurs et les familles, comme entre collègues. Beaucoup reconnaissent que les travailleurs sociaux ont été présents pendant cette période difficile, mais trop peu remerciés pour leur engagement. Remercions la DPJJ qui dès avril 2020 a sanctuarisé les budgets des SIE, ce qui a été la déclinaison du « quoi qu'il en coûte » pour notre secteur.

Cette crise sanitaire sera présente pendant une partie de nos journées d'études. Je vous invite à lire l'article « Vous avez dit difficile ? » qui résume bien notre souhait d'échanger avec vous sur cette période bien particulière que nous venons de vivre avec ces drames, ces moments de tristesse et de joie.

Je souhaite remercier notre administratrice locale, Anne Claire BRULE, son association, la Sauvegarde du Finistère, sa Présidente et tous les acteurs locaux qui nous ont aidé dans ce projet.

Vous trouverez également dans cet écho la suite du tour des régions et un focus sur l'activité nationale des SIE.

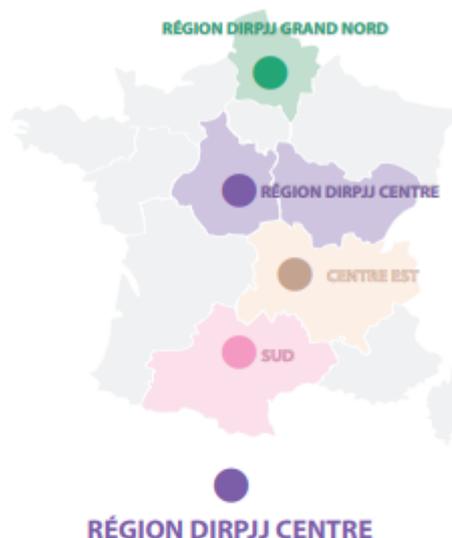
Bonne lecture et très bonnes journées d'études.

Pour la FN3S, Jacques LE PETIT



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

L'ÉCHO DES RÉGIONS



La dernière réunion des adhérents FN3S de la région Centre a eu lieu le 1^{er} avril dernier. 3 services y ont participé. L'actualité du quotidien, la nécessité d'intervenir en urgence, la crise sanitaire ont amené plusieurs services à différer leur participation.

Pour autant, les échanges ont été denses autour de l'organisation et de la mise en œuvre de la MJIE à la fois dans les services ayant une capacité réduite et dans les services plus importants. Le fonctionnement des services pendant la crise sanitaire a été aussi l'occasion de confronter les expériences.

A noter deux appels à projets de création de SIE dans les départements de la Haute-Saône et du Doubs. Pour mémoire, il existait avant 2011 un service d'enquêtes sociales en Haute-Saône et un assurant les IOE et les enquêtes sociales dans le Doubs. Comme c'est le cas dans plusieurs départements au niveau national depuis quelques années maintenant, on observe donc une complémentarité vers le SAH qui se traduit par l'augmentation de certains services, où bien comme c'est le cas ici, des re-créations de services.

Martine LORANS

RÉGION SUD

C'est le 7 avril 2021 qu'a eu lieu en visio conférence, la réunion des adhérents de la région SUD. Ce moment a permis de partager les actualités régionales et les difficultés des SIE au premier rang desquelles l'impact

du ratio fratrie sur le calcul des emplois qui amène à des ETP partiels (0.19, 0.45, 0.7, etc.) qui ne permettent pas de recruter des personnels.

La fongibilité des postes dans le cadre du budget d'un SIE doit être possible. Des désajustements sont de plus en plus nécessaires même si tout le monde convient que c'est la révision à la baisse du tableau des normes et la suppression du ratio fratrie qui doivent être poursuivies.

Les adhérents font le constat de différences et d'écart importants entre les services concernant les ratios fratrie, les taux d'encadrement et par conséquent le nombre d'ETP des différents professionnels. Une hétérogénéité surprenante.

Concernant les appels à projet de création de SIE: un pour le Tarn, un pour le Lot. Ces deux services sont déjà ouverts et gérés par la Sauvegarde du Tarn et Garonne. Cette association a fait appel à la fédération dans une logique de formation des nouvelles équipes. Par ailleurs, certains services ont eu une augmentation de capacité de MJIE. Pour rappel, 5 départements (65,09,12, 48 et 32) de la région DIRPJJ Sud n'ont pas de SIE du SAH.

Jean François COUPARD / Jacques LE PETIT

RÉGION CENTRE EST

Lors d'une réunion précédente, fin 2020, nous avons beaucoup échangé sur les conditions de travail pendant les confinements : utilisation très importante du téléphone avec les parents et mineurs, limites de cette pratique, interrogations sur les échanges et retranscription au magistrat, etc. C'est le 20 mai dernier que s'est tenue la dernière réunion des adhérents FN3S de la région Auvergne Rhône Alpes avec 4 adhérents. Plusieurs services au sein de la région sont confrontés à des difficultés de recrutement de travailleurs sociaux. Certains professionnels en CDD renoncent à la pérennisation de leur poste pour choisir des fonctions éducatives en internat ou se réorienter. De même on observe que les jeunes professionnels diplômés doivent bénéficier de formations spécifiques pour parvenir à œuvrer au sein d'un SIE. Constat est fait que trop peu d'écoles en travail social développent des cursus de formation intégrant les connaissances indispensables pour asseoir une pratique professionnelle dans le champ de l'assistance éducative. Ainsi, nombres de service s'engagent dans une forme de tutorat pour aider les jeunes professionnels. Pour y parvenir la disponibilité des cadres et des travailleurs sociaux expérimentés est largement sollicitée.

Christian CHAPELON

RÉGION DIRPJJ GRAND NORD

Dans les Hauts de France, appelée aussi DIRPJJ Grand Nord, 4 services sont adhérents (Oise – Somme - 2 services dans le Pas De Calais) représentant 3 des 5 départements de cette région. La crise sanitaire a bien sûr eu un impact sur la dynamique régionale. Pour autant, des contacts plutôt réguliers ont été maintenus (échange d'information sur les effets de la crise dans nos organisations respectives, les pratiques professionnelles, les conséquences de la crise sur les parents et enfants rencontrés, l'improvisation de la mise en place du « télétravail ». Autant de questions, préoccupations, doutes mais aussi conseils partagés dans ce contexte si particulier.

Les réunions, certes en Visio, ont repris fin décembre 2020 pour se poursuivre en février puis mai 2021. Les sujets abordés ont été nombreux : le RGPD, la question du taux d'encadrement, la gestion du flux et ses conséquences sur les équipes, le recrutement, la formation mais aussi la formalisation d'outils/recentrage sur l'enfant, ses besoins fondamentaux, particuliers et spécifiques sans oublier le référentiel de la HAS aujourd'hui diffusé.

La thématique sur les besoins fondamentaux de l'enfant a été retenue pour les prochaines réunions dont celle de juin 2021 en présentiel ouverte aux chefs de service des services adhérents. Le fil conducteur de ces échanges, *l'impact du recentrage sur les besoins de l'enfant du point de vue de la culture et identité professionnelle, la formalisation d'outil de recueil des informations, d'observation, le portage institutionnel de cette évolution*. Une autre se profile déjà celle *de la participation des familles, de leur pouvoir d'agir*. La qualité des échanges est incontestablement au rendez-vous de ces rencontres, j'en profite pour en remercier les adhérents.

La dynamique régionale ce sont aussi les rencontres semestrielles avec la DIRPJJ largement consacrées ces derniers temps à la réforme du Code Pénal de la Justice des Mineurs. Pas simple mais au combien important de ne pas perdre de vue la MJIE civile mais aussi pénale, les préoccupations des services de MJIE. La dynamique interfédérale s'y attache.

Annick POURCHEL

VOUS AVEZ DIT, DIFFICILE ! ?

La fédération est maintes fois alertée, par ses adhérents ou les professionnels œuvrant au sein des services d'investigation, de situations humaines des plus éprouvantes.

Parfois il s'agit de rendre compte de constats amers, voire de situations dramatiques rencontrées dans certains services. Quelle qu'en soit l'origine ou la forme nous sommes interpellés. Dès lors, il n'est guère possible de nier les souffrances évoquées. Elles nous concernent et nous habitent. Nous pouvons et devons être en capacité de les partager.

De fait, dans nos métiers, l'intrication de ce que nous sommes avec les effets des interventions déployées au cœur des familles et dans l'intérêt présumé des enfants, met à l'épreuve nos capacités émotionnelles et par la même de distanciation. Ainsi, convictions, positionnements et habitudes de travail ne manquent pas d'être interrogés. Les espaces de régulation proposés dans les services sont à présent reconnus comme essentiels et leurs financements acceptés par la DPJJ. S'ils sont sans nul doute encore insuffisants ils s'avèrent de plus en plus investis car indispensables.

Une analyse fine de ce qui en résulte met en exergue bien souvent, au-delà des « jeux », enjeux des réalités institutionnelles et de la complexité des organigrammes, où tout se jouerait mais, au final, ne se joue pas, la difficulté à promouvoir une interdisciplinarité forte, forte de sa bienveillance. En son absence, nous assistons au délitement de nos interventions.

De fait, nous ne pouvons faire l'économie de penser que nos démarches professionnelles se fondent et se fonderont prioritairement toujours sur la rencontre de l'autre, autre moi-même souvent confus et vulnérable.

La crise sanitaire aura été révélatrice de ces mises en tension. Elle n'en est pas l'origine. Coconstruire une investigation éducative de façon interdisciplinaire, qui soit respectueuse des familles et à même de promouvoir la protection de l'enfant, n'est en rien aisée.

Nous franchirons bientôt le cap des 10 années de la mise en œuvre de la MJIE. Il n'est donc pas surprenant que notre fédération s'empare des questions les plus cruciales, longtemps restées en suspens. Interroger les normes de prise en charge, les modalités de travail et réfléchir sans cesse à la finalité de nos missions, s'avère essentiel. Si la FN3S consolide son expertise, il nous incombe aujourd'hui de contribuer à l'élaboration d'un guide de la MJIE qui puisse correspondre à autant de pistes de travail au sein des équipes. Nul doute, les fonctionnements « forcés » de nos services en mode dégradé pendant les périodes de confinement sont venus (re)mettre en lumière des aspects non négligeables de fragilité :

charge de travail importante, prise de risque, voire mise en danger d'autrui et de soi-même ;

listes d'attente entraînant un décalage de plus en plus important entre la saisine judiciaire et la mise en œuvre de nos premières démarches ;

multiplication des interventions sur des périodes écourtées, abandon des proximités et du travail fondé sur les rencontres en présentiel, sans omettre de citer les difficultés de plus en plus criantes à recruter.

Autant d'aspects qu'il nous importe de remettre sur l'établi car il s'agit de nos outils et de nos savoir-faire.

Où, il importe d'ouvrir ou de ré-ouvrir les portes. Au regard de cette actualité nous profiterons, lors nos rencontres quimpéroises, du désistement d'une conférencière, en

l'occurrence Lucia BLEY que nous aurons plaisir à inviter à une autre occasion, pour amorcer un large débat qui aura pour point de départ les problématiques d'intervention que vous avez rencontrées depuis la mise en œuvre de restrictions sanitaires.

Il s'agit en quelque sorte de « tomber les masques » et de nous autoriser à questionner sans tabou les difficultés qui sont les nôtres autour de la rencontre avec l'autre. En d'autres termes, comment répondons-nous à l'urgence de rouvrir les portes des familles, des bureaux des collègues, du tribunal ?

A partir de quelques exemples présentés par des professionnels TS, psychologues, cadres, ou autres, les questions seront dans la salle et bien certainement bon nombre de réponses aussi.

Vous trouverez ci-dessous, via l'utilisation du QR code, une modalité d'intervention directe vous permettant de poser vos questions et d'avoir en écho l'ensemble des réactions de l'assemblée.

Jean DUMEL, secrétaire de la FN3S



ACTIVITÉ DES SIE DU SAH POUR L'ANNÉE 2020

Le tableau ci-dessous vous présente l'activité des SIE du SAH pour l'année 2020.

DIRPJJ	Nbre de Mjie SAH prévues 2020 (en jeunes)	Nbre de Mjie SAH réalisées 2020 (et payées)	dont MJIE pénales	Nbre de Mjie SAH prévues au BOP 2021
Centre Est	2 977	2 173	2	2 889
Grand Centre	1 533	1 363		1 693
Grand Est	3 234	3 102		3 302
Grand Nord	3 087	2 982	2	3 330
Grand Ouest	3 497	3 374		3 691
IDF ET OM	5 920	5 123	13	5 807
Sud	1 900	1 618	4	1 989
Sud Est	2 080	2 211		2 149
Sud-Ouest	2 655	2 206	3	2 858
Total	26 884	24 152	24	27 708

On observe que le nombre prévisionnel de mineurs suivis pour 2020 était de 26884 pour les SIE du SAH. On constate une non-réalisation due à la crise COVID qui a entraîné des sorties de mesures différées en 2021 (prolongation, report) mais il est important de souligner que plusieurs services ont eu en 2020, une augmentation de leur capacité budgétaire (connue tardivement). Ils n'ont pas pu engager la totalité des moyens et l'activité se trouve donc répartie sur 2 exercices 2020/2021.

Notons que les MJIE pénales ne représentent plus que 1% des mesures du SAH. Peut-être que le nouveau Code de la Justice Pénale des Mineurs amènera un ordonnancement plus important à compter d'octobre 2021.

Enfin, et cela reflète la tendance observée depuis deux ans, le nombre prévisionnel de mineurs suivis est en hausse pour 2021 (augmentation de capacité de services, appels à projets).

Il restera ensuite à comparer cette activité du SAH avec les chiffres du secteur public en 2020 pour mieux aborder la complémentarité SP/SAH au niveau des MJIE.

Jacques LE PETIT

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Jacques LE PETIT, Jean DUMEL, Aline COLLOT LEGROS, Annick POURCHEL, Christian CHAPELON, Jean-François COUPARD, Martine LORANS.

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Décembre 2021

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 SIE : état des lieux, la Fn3S témoigne
- 5 Formation continue et certification
Au revoir et bonne continuation !
- 6 Journée interrégionale Grand Ouest sur les 1000 premiers jours de l'enfant
- 7 Journées d'études d'Aix en Provence
8, 9 et 10 juin 2022
- 8 Présence des administrateurs de la FN3S en région



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

Le mot du Président



En cette fin d'année 2021, l'actualité est riche. Hélas, la pandémie se poursuit avec son lot d'incertitudes et de lassitudes ! Les protocoles et les consignes sanitaires doivent être réactualisés dans les services. En plus des missions éducatives à exercer, c'est un travail supplémentaire qui s'ajoute au quotidien.

La campagne pour l'élection présidentielle a débuté dans l'espace médiatique et va être le sujet principal des futurs mois. Nous n'oublions pas d'interpeller les candidats sur l'importance du travail social dans notre société. Récemment de multiples rassemblements à l'initiative

de mouvements, fédérations, associations, mais aussi des organisations syndicales de salariés ont rappelé que les travailleurs sociaux du social et du médico-social ont été les « oubliés du Ségur ». Afin que notre secteur ne se paupérise davantage, il y a urgence à revaloriser les salaires, à rendre attractif les métiers, à développer la formation, à innover et expérimenter des réponses éducatives nouvelles. C'est à ce prix que nous retrouverons un fonctionnement plus satisfaisant.

Pour la fédération, de multiples chantiers sont ouverts.

La rencontre annuelle DPJJ et fédérations a eu lieu le jeudi 16 décembre et la FN3S a témoigné des difficultés actuelles dans des SIE (difficultés de recrutements, écarts de salaires significatifs avec d'autres secteurs qui amènent un exode significatif de travailleurs sociaux, charges de travail importantes pour l'encadrement, etc.). L'article « Tensions dans les SIE, la fn3s témoigne » que vous trouverez dans cet Echo reflète la situation actuelle et inquiétante.

La dernière journée nationale des adhérents de la fédération le 24 novembre dernier a été l'occasion pour quarante personnes de se retrouver en présentiel à PARIS pour dresser un état des lieux des SIE. Vous retrouverez les points développés dans l'article sur « la tension dans les SIE, la fn3s témoigne ». Pendant cette réunion, un point d'étape a été fait sur les travaux de la commission évaluation. Le sommaire de l'étude sur la MJIE réalisée par la fédération a été également présenté. Ce document devrait paraître au premier trimestre 2022. D'ores et déjà, inscrivez sur vos agendas la date du 15 mars 2022 pour notre prochaine journée à PARIS.

Vous découvrirez aussi dans cette édition des informations sur la décision du Conseil d'Etat, sur les états généraux de la justice, sur notre engagement pour obtenir une certification afin de pérenniser nos formations. Vous aurez la primeur du préprogramme de nos futures journées d'études à Aix en Provence en juin 2022.

Bonne lecture, bonnes fêtes de fin d'année.

Continuez à être prudents, respectez les gestes barrières et la distanciation. Ces mesures restent indispensables dans les semaines à venir.

Pour la FN3S, Jacques LE PETIT

SIE : ÉTAT DES LIEUX, LA FN3S TÉMOIGNE

Depuis plusieurs mois, la crise sanitaire est venue bousculer le quotidien des établissements et services de la protection de l'enfance dont les SIE. Les nombreuses réunions régionales des adhérents FN3S que nous avons organisées ces deux dernières années ont permis de recueillir des dizaines de témoignages qui laissent entendre une situation de malaise dans les services, bien antérieure à la crise sanitaire, mais qui a été amplifiée par celle-ci.

Forte de sa représentativité dans les SIE, la fédération se fait l'écho des difficultés auxquelles beaucoup de services d'investigation éducative sont confrontés actuellement. Elle entend par cet article alerter sur un ensemble de risques réels qui touche simultanément la mission dans sa mise en œuvre et les ressources humaines des services qui ont à l'assurer : mise en péril de la mission, désertion dans ces services, prise de risque importante, accentuation des risques psycho sociaux.

Si ces constats s'inscrivent dans un contexte structurel socio professionnel connu de tout le secteur social, leur acuité est d'autant plus forte dans les services d'investigation qui souffrent d'un calibrage des emplois insatisfaisant, malgré une légère et positive évolution des normes et capacités actée en 2018.

UN SECTEUR SOCIAL EN PROIE À DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT AVEC DES SERVICES D'INVESTIGATION SÉVÈREMENT TOUCHÉS SUR CERTAINS TERRITOIRES

Ainsi le secteur de la protection de l'enfance traverse une crise sans précédent de désaffection pour les métiers du social avec des conséquences dommageables sur le management des équipes et la réalisation des missions (salaires très bas en début de carrière dans la CCNT 66, non revalorisation des « oubliés du Ségur », propositions salariales supérieures dans certains conseils départementaux, peu de formation initiale sur la démarche d'évaluation et manque de temps pour la formation continue, difficultés de recrutement, situations des familles complexes voire dégradées, délais allongés entre la première information préoccupante et la mise en œuvre d'une mesure judiciaire, etc...).

Les SIE sont d'autant plus frappés qu'ils sont repérés auprès des professionnels de la protection de l'enfance pour leur charge de travail conséquente, liée au flux continu des MJIE qui impose un rythme soutenu.

La rigueur des écrits, la forte contrainte des délais, le renouvellement continu de mesures, la pression mentale inhérente à la mission, majorée par la

charge de travail avec ses contradictions (ratio fratrie, évaluation individuelle de l'enfant), et la surcharge de travail consécutive aux arrêts maladie de courte durée non remplacés¹, sont autant d'aspects dissuasifs qui se cumulent à une politique salariale défavorable² dans une conjoncture économique tendue. Le sentiment d'œuvrer à perte et d'inutilité de leur mission (sentiment de prise de risque important tant pour l'enfant, ses parents que le professionnel et l'institution) face au constat de saturation des dispositifs accentue la lassitude des professionnels et les pousse à quitter le secteur de la protection de l'enfance.

Plusieurs services (de zone urbaine comme rurale) ne parviennent plus à recruter sur des postes qui restent vacants pendant plusieurs mois. Les équipes sont sollicitées pour répondre à l'urgence des situations mais s'essouffent et se démobilisent devant une situation qui se répète ou perdure. Les départs de salariés se multiplient dans toutes les catégories d'emploi.

DES PROFESSIONNELS ÉVOLUANT DANS LES SIE DONT LES TÂCHES ÉVOLUENT AVEC UNE SUR SOLlicitATION QUI IMPACTE LE TRAVAIL AU QUOTIDIEN.

LES DIRECTEURS DE SERVICE

Au-delà de la gestion budgétaire, financière et administrative des services, les directeurs de service doivent répondre à un nombre croissant de formalités et procédures. La dimension des ressources humaines prend de plus en plus de place dans la fonction avec les nombreux recrutements liés au turn-over des professionnels qui oblige à consacrer du temps à la formation et à réaliser les diverses démarches administratives relatives à l'embauche, etc.

L'accentuation des besoins organisationnels et renforcement des procédures qui en découlent (DUERP, maîtrise des risques, etc.) mobilisent de plus en plus de temps. La numérisation facilite, certes, la gestion de l'activité avec la mise en place d'outils spécifiques, mais elle s'accompagne dans un même temps de contraintes nouvelles dont les directeurs ont la responsabilité (RGPD, procédures, etc.).

- 1 Salariés non remplacés en raison du lien construit entre des professionnels et une famille et qui ne peut être repris au pied levé
- 2 Cf la mobilisation salariale du secteur social et médico-social dans plusieurs régions à l'initiative de fédérations, de mouvements, de syndicats employeurs et d'associations (juin - décembre 2021) que soutient la fn3s.

La sollicitation des directeurs se situe à différents niveaux d'intervention. Suivant la dimension des structures et leur fonctionnement, il peut être contraint à intervenir dans l'opérationnalité de la mission (lecture et validation des rapports, synthèse, remplacement du chef de service). L'optimisation recherchée par les regroupements de structures favorise des économies d'échelle mais s'accompagne aussi de nouvelles contraintes de coordination au sein des dites structures impliquant des espaces supplémentaires de travail. Le directeur doit pallier les absences du chef de service pendant les périodes de congés, et/ou de formation.

Un temps de travail souvent éclaté entre plusieurs activités souvent toutes concernées par un même niveau de formalités ne permet pas une démarche réflexive pourtant impérative pour anticiper les difficultés.

LES CHEFS DE SERVICES

Le niveau d'expertise demandé aux équipes pour accomplir un travail d'investigation qualitatif nécessite une implication permanente, un accompagnement du chef de service auprès des professionnels. Il participe dans une large part au travail interdisciplinaire porté par une dynamique d'équipe, implication qui se décline de par un taux d'encadrement restreint dans un temps très contraint. Le soutien du professionnel dans l'exercice de sa mission, l'accompagnement des équipes, le travail de partenariat, les réunions de leur direction, sont son quotidien. Ils sont sollicités par des réunions institutionnelles ou des tâches de gestion déléguées par leurs directions. Le turn-over dans les équipes, la vacance des postes ou encore la constitution de listes d'attente accroît la charge de travail déjà lourde des chefs de service qui doivent suppléer aux absences, répondre aux soit transmis des juges, des familles, accompagner les professionnels nouvellement recrutés, participer à leur formation et veiller aux obligations du directeur en son absence. Le burn-out des cadres devient également une vraie préoccupation. Pilier du service, à l'interface des juges, des familles, et des professionnels, il est sollicité pour pourvoir à tous les manques.

LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Les tâches ont évolué depuis quelques années. Si les personnels administratifs n'assurent plus majoritairement la saisie des rapports désormais largement informatisés (les personnels éducatifs ayant évolué dans leurs pratiques), ils restent sollicités sur la mise en forme, correction et présentation des rapports et/ou des notes événementielles rédigées en cours d'investigation, l'accueil physique et téléphonique des mineurs et des parents, la communication des messages aux référents MJIE, la saisie de plus en plus volumineuse des données statistiques qui permettent

le suivi de l'activité, le rendu compte des rapports d'activité, la gestion au quotidien, la priorisation des tâches. La procédure d'accusé réception nécessite un suivi rigoureux ainsi que de nombreuses vérifications et rappels auprès des greffes.

LES PERSONNELS ÉDUCATIFS

La MJIE est une mesure reconnue et utile qui repose sur des exigences de qualité requérant des organisations stables. Or l'essoufflement des équipes éducatives, le manque d'attractivité par rapport à des postes de travailleurs sociaux dans la fonction publique territoriale ou hospitalière par exemple, sont autant d'éléments qui éloignent les professionnels des services d'investigation.

Le sentiment mitigé de leur mission, devant le constat de saturation des dispositifs, accentue la lassitude des professionnels et les pousse à quitter le secteur de la protection de l'enfance. Force est de constater ce désengagement chez des jeunes professionnels qui refusent de s'inscrire dans un système dont ils doutent. Les exemples de jeunes salariés qui ne renouvellent pas (à leur demande) un contrat à durée déterminée sont nombreux, et il en est de même devant une proposition de poste en CDI. La rémunération de début de carrière n'est pas attractive. Depuis plusieurs années, de nombreux salariés exerçant en milieu ouvert s'orientent vers des emplois d'internat, légèrement plus rémunérateurs.

La gestion des listes d'attente, les vacances de postes, la gravité et la complexité des situations familiales, une agressivité croissante des parents confrontés à une pluralité de difficultés (précarité économique, problèmes de santé, incertitude due à la pandémie, absence de suivi psychologique) sont autant d'indicateurs d'une souffrance qui s'installe durablement et qui se manifeste à travers des arrêts maladie, des burn-out de plus en plus nombreux.

LES PSYCHOLOGUES

Ils sont aussi confrontés à la complexité des situations, à la gestion des urgences et des rendez-vous avec les familles, à la suractivité, à la nécessité de s'adapter aux nombreuses demandes des personnels éducatifs. La multiplication des temps partiels dans plusieurs services ou établissements est génératrice d'insatisfaction et ne contribue pas à fidéliser au sein d'une équipe.

S'ils ont été les seuls à bénéficier des dispositions dues au desserrement de la norme en 2019 par la suppression du ratio fratrie pour le calcul de l'emploi de psychologue, le nombre de mineurs pour un équivalent temps plein reste conséquent.

LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE AMPLIFIÉ AVEC LA CRISE COVID

De manière transversale, la numérisation a permis un gain de temps (saisie directe des rapports) en même temps qu'elle s'accompagne d'une massification d'échanges par mail coûteuse en temps en termes de traitement. Les systèmes d'information et de communication, de plus en plus rapides, posent un problème de hiérarchisation des envois et de leur traitement. Chacun reconnaît des ruptures de concentration dans les tâches réalisées dues à l'accélération des envois, des demandes et des réponses³ et à leur traitement immédiat voire simultané. La numérisation s'accompagne d'un important besoin de coordination, de communication et de vérification à différents stades des process qui passe par la démultiplication des procédures indispensables mais qui alourdissent le travail au quotidien. Si pendant la crise sanitaire l'utilisation massive de la visio-conférence a permis et permet toujours de maintenir le fonctionnement des services et la qualité de la prestation, ce nouveau modèle de communication nécessite une organisation renforcée (agendas partagés, nécessité de connexions idoines, etc...).

UN MODE DE CALCUL DES EMPLOIS DANS LES SIE DÉPASSÉ : L'INIQUITÉ DU RATIO FRATRIE

L'introduction du ratio fratrie dans le calcul des emplois des SIE en 2011 est assurément la décision la plus controversée de la réforme de la MJIE. La Fn3S le conteste et le combat depuis sa création. Ce ratio minore le nombre d'heures de travail consacré au recueil de la situation familiale, et augmente la charge de travail des personnels. Comment faire fi aujourd'hui des situations de séparation entre parents, des familles séparées et recomposées, des fratries qui se trouvent de fait séparées et qui nécessitent de multiples déplacements parfois hors département ? Recueillir des informations, des points de vue auprès des parents et des enfants, c'est ensuite les confronter avec l'équipe pluridisciplinaire, ce qui nécessite un temps d'échange institutionnel.

Ce qui a été possible en 2018 en supprimant le ratio fratrie pour le calcul des emplois de psychologues doit pouvoir être envisagé en 2022 pour les autres catégories de personnels du SIE.

³ Il n'est pas rare de répondre à des dizaines de mail par jour, tous aussi urgents les uns que les autres !

4

SECRÉTARIAT FN3S - Aline COLLOT LEGROS : 9 chemin des Bas Refoux • 49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE • Courriel : contact@fn3s.fr
Site : www.fn3s.fr | Tél. : 06 45 84 43 16 • Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

UN BUDGET DE LA DPJJ QUI DOIT ÊTRE REVALORISÉ

Nous nous félicitons que le budget du Ministère de la Justice ait fait l'objet d'une augmentation en 2021 et 2022. Toutefois, en comparaison avec d'autres pays européens, les moyens alloués sont insuffisants. Si la mise en place du CJPM a amené des moyens supplémentaires au pénal (justice restaurative et de proximité notamment, ce dont nous nous félicitons), une augmentation des crédits pour la procédure civile (MJIE) doit aussi être envisagée pour les raisons expliquées précédemment.

En conclusion, face à ces constats, s'il n'est pas donné rapidement des signes forts aux professionnels, si les conditions des services ne sont pas améliorées, ces services seront en difficulté pour maintenir la qualité de leur mission, malgré l'engagement des professionnels.

Plusieurs pistes sont à étudier :

- Améliorer les conditions d'exécution des MJIE par un desserrement de la norme à l'instar de celui réalisé en 2018 et mis en application dans la circulaire de tarification de 2019 (non-application du ratio fratrie dans le calcul des emplois des psychologues)
- Reconnaître et valoriser le niveau d'expertise des professionnels de l'investigation par des indemnités de sujétion (à l'instar de celles des CER et CEF)
- Garantir les moyens d'une continuité de service pour sécuriser et fidéliser les équipes par l'augmentation de temps d'encadrement et de secrétariat : revoir les normes emplois
- Et conformément à la mobilisation nationale en cours, envisager une revalorisation salariale des métiers du social telle que portée par l'ensemble des fédérations, syndicats employeurs, mouvements et associations dans plusieurs régions à travers une motion commune adressée à l'ensemble des financeurs ou décideurs.

La dernière réunion nationale DPJJ fédérations a été l'occasion, pour la FN3S, de porter à la connaissance de la DPJJ cet état des lieux.

*Pour le Conseil d'administration,
Jacques LE PETIT, Président
Nathalie VANDEPUTTE, Vice-présidente*

FORMATION CONTINUE ET CERTIFICATION

La dernière réforme de la formation continue a induit de nombreux changements tant dans l'organisation de la formation dans les établissements et services que dans les relations avec l'OPCO. Pour la FN3S, organisme de formation depuis des décennies, nous avons l'obligation de procéder à l'obtention de Qualiopi. Cette certification a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par le prestataire d'actions de développement de compétences pour les formations. Lors du Conseil d'Administration de novembre 2021, nous avons validé un partenariat avec l'Institut Contemporain de l'Enfance à PARIS pour obtenir cette certification en 2022.

AU REVOIR ET BONNE CONTINUATION !

Les journées d'études de Quimper, en juin dernier, furent l'occasion de retrouvailles heureuses. Ces rencontres nous auront permis une fois encore d'appréhender des aspects essentiels du travail en investigation.

Ce qui nous aura tout particulièrement frappé c'est l'implication des professionnels, leurs témoignages et leurs capacités à ouvrir les portes de l'Autre, parfois si difficiles à entre-bailler et cela même tout au long d'une période très dégradée.

Les échanges ont mis en exergue que les magistrats sont restés en confiance par rapport à nos services au regard de la qualité des rendus et rapports d'investigation. Les messages des juges à l'adresse de nos services sont largement élogieux et la confiance n'a jamais été démentie. Il n'est donc pas étonnant que dans le cadre de l'assistance éducative, les SIE conduisent 75 % des mesures d'investigation et que les magistrats s'appuient sur nos savoir-faire, nos savoir-dire, nos savoir-écrire pour prendre leurs décisions.

Il importe de le dire, car, plus que jamais, au civil ce sont les services SAH qui montrent la voie des pratiques les plus innovantes et les mieux consolidées. De fait une forme certaine d'expertise nous est reconnue.

Dans une logique de cercle vertueux, c'est bien la qualité des prestations maintes fois mises en œuvre par les services sur les territoires qui nous autorise à faire des propositions d'amélioration des prises en charges auprès de la DPJJ. C'est grâce à ce travail que nous pouvons aujourd'hui soutenir auprès de l'administration centrale, la nécessité de reconsidérer les normes d'encadrements et les ratios fratrie dont nous espérons l'abrogation. Nous savons qu'à ce stade, rien n'est gagné mais notre volonté est constante, sans faille même s'il s'agit à n'en pas douter d'un travail de longue haleine.

La réalisation d'une étude sur la MJIE qu'il importe de considérer avant tout comme une aide pour les équipes et les professionnels en est une illustration forte. Réussir

à finaliser ce guide aura constitué un réel défi tenu par les membres bénévoles de notre Conseil d'Administration. Ce travail ambitieux aura été riche d'enseignements dans la mesure où il aura permis de resituer toutes les diversités de nos pratiques d'intervention, à partir d'un cadre légal établi et repéré mais dont souvent nous méconnaissons ou minorons les possibilités.

Enfin parvenir à rendre compte des travaux interdisciplinaires et de leurs mises en perspectives pour soutenir les mineurs et leurs familles et aider concrètement les magistrats dans leurs prises de décisions correspond à notre doxa.

Parfois la tâche qui vous est confiée vous paraît immense. Nous essayons de la relayer au mieux auprès des instances pour que votre travail soit reconnu et que nos services soient considérés à leur juste place. A ce titre, nos commissions sont plus que jamais ouvertes aux professionnels qui souhaitent participer à une réflexion collective. Notre but vise à consolider et amplifier l'argumentaire pour que la MJIE puisse demeurer l'outil de qualité auquel nous tenons. Chemin faisant, nous n'avons d'autres buts que de voir les avis et les recommandations de la FN3S pris en compte.

Notre fédération est une force qui n'existe que par vous. Nous souhaitons maintenir un cap ambitieux porté par la volonté de professionnels qui n'ont cessé d'interroger leurs pratiques en prenant appui sur une double logique éthique qui associe l'engagement et la responsabilité.

La FN3S, c'est bien sûr aussi une organisation avec ses instances. Y faire figurer la diversité des approches professionnelles est notre maître-mot. Il en découle que les richesses des cultures institutionnelles doivent y trouver place et que les paroles des travailleurs sociaux ou psychologues, que l'on soit cadre technique, hiérarchique, directeur de service, de dispositif ou d'association y soient entendues et valorisées. Autrement dit la FN3S n'est pas un regroupement d'employeurs ni

un syndicat, même si nous partageons parfois largement les dynamiques de revendication, notamment celles qui passent aujourd'hui prioritairement par la nécessité de revalorisation de nos métiers¹.

Nous sommes avant tout une fédération qui réunit en son sein des services et des professionnels qui, s'ils ne sont pas militants défendent une forme de militance pour d'une part parvenir ensemble à faire boussuler quelques idées reçues au seuil judiciaire de la protection de l'enfance et d'autre part contribuer au quotidien de nos métiers.

¹ comme le démontre l'action menée actuellement dans plusieurs régions
« Motion sur l'avenir et les enjeux du Secteur Social et Médico Social »
soutenue par des fédérations, des syndicats employeur, des mouvements,
des associations.

La longue histoire de notre fédération s'est toujours inscrite dans une telle logique et si la complexité est parfois perçue comme un problème, gageons dans le fond qu'elle en est la solution.

Au moment où certains mettent un terme à leur vie professionnelle et s'apprentent à céder comme moi, leur place au sein de la fédération, d'autres viennent prendre le relai, ouvrir de nouvelles portes, régénérer les approches et poursuivre le travail qui n'était au regard de problématiques nouvelles jusqu'alors qu'esquissé.

Bonne continuation et bon travail à toutes et à tous.

Jean Dumel, ancien secrétaire de la fn3S

JOURNÉE INTERRÉGIONALE GRAND OUEST SUR LES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

Depuis 2014, une dynamique s'est amorcée en région Grand Ouest afin de permettre aux professionnels des services d'Investigation Éducative présents sur le territoire et représentant les treize associations adhérentes à la Fn3s de se rencontrer, de favoriser des temps d'échange sur leurs pratiques en investigation, de partager et d'alimenter des expériences professionnelles qui peuvent être différentes selon les associations et services.

Dans cet objectif, la Fn3s a organisé le 24 septembre dernier à Rennes une journée thématique sur « les 1000 premiers jours de l'enfant », en étroite collaboration avec la CNAPE.

Trente-trois professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, cadres de direction), représentant dix associations adhérentes, ont répondu présents à cette invitation.

Cette journée s'est déroulée en deux temps, avec en premier lieu l'intervention de Madame Pauline DE LA LOSA, Responsable des pôles médico-social, vulnérabilités, et prévention à la CNAPE. Cette intervention avait pour objet de présenter la genèse et le cadre du rapport de la commission animée par Boris CYRULNIK depuis un regard méta et politique jusqu'à son contenu et sa déclinaison, afin de mieux cerner les enjeux, les objectifs et le sens de cette politique publique.

À la suite de cette présentation d'une grande qualité et laissant une place importante aux interactions avec les participants, la journée s'est poursuivie par le biais de deux ateliers, visant à appréhender l'approche et les modalités de prise en charge spécifiques de ce public au sein des différents SIE représentés, de favoriser les échanges, le partage d'outils, et de venir nourrir les pratiques professionnelles.

L'organisation mise en place et la dynamique qui s'est instaurée collectivement ont permis une nouvelle fois d'atteindre ces objectifs. Des remerciements à Madame DE LA LOSA qui, par la qualité de son intervention, a contribué à la réussite de cette journée et aux soutiens appuyés de Messieurs BACQUET, LEMARCHAND et CAROFF, Directeurs de SIE sur les départements d'Ille et Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère.

*Frédéric GARNIER et Stéphanie GUILLEMET,
Administrateurs.*



JOURNÉES D'ÉTUDES D'AIX EN PROVENCE 8, 9 ET 10 JUIN 2022

DE L'INFLUENCE À L'EMPRISE : QUELLE PLACE POUR LA PAROLE DE L'ENFANT ?

Le recueil d'une parole reconnue ou validée comme authentique chez l'enfant est toujours un exercice d'équilibriste pour les professionnels concernés (travailleur social, psychologue, médecin, magistrat), cela quelle que soit la mission qui leur est confiée. Ce recueil nécessite des préalables rigoureux quant à l'écoute et à l'accueil de ce qu'il peut être amené à nous dire : connaissance a minima de son environnement familial, éducatif et social, contextualisation de son parcours, préparation matérielle de la rencontre, mise en confiance, patience, vigilance et empathie.

La parole de l'enfant n'est pas un « objet pur », indemne de toute influence, exempte de parasitages ou de distorsions diverses, qu'ils soient d'origine endogène ou exogène. Elle est constituée de vérités comme de mensonges conscients ou inconscients, d'affirmations comme d'omissions. Elle est parfois assurée, parfois hésitante.

Ces simples constats sont d'autant plus présents à l'esprit si l'on sait ou présume l'enfant soumis à une situation où le conflit d'intérêt, de loyauté et même l'emprise sont à l'œuvre. Cela est souvent le cas lorsqu'un enfant subit habituellement ou en permanence l'ascendant de l'un ou de l'autre de ses parents, d'un tiers, cela par le biais d'une domination intellectuelle, morale ou affective.

Il nous faudra donc définir en premier lieu ce que sont l'influence, l'emprise, en termes anthropologiques, philosophiques et psychologiques. Il nous faudra également savoir en lire les manifestations visibles ou invisibles côté auteur, côté victime, les intentions conscientes ou inconscientes, les dimensions sociales, psychiques, psychopathologiques, culturelles, sectaires.

Différents aspects ou strates de telles problématiques sont à délimiter. Dès lors que l'on identifie l'influence ou l'emprise en tant que phénomènes venant parasiter, phagocyter la parole de l'enfant, nous pouvons ranger dans cette catégorie un certain nombre de situations :

- Inceste, abus sexuels et maltraitances qui génèrent le plus souvent chez l'enfant un sentiment ambivalent vis-à-vis de ces violences comme de leur auteur au regard de la place que ce dernier occupe dans sa sphère affective proche ;

- Enfermement et emprise dans une situation de violence conjugale où l'enfant est parfois sommé de prendre position ;
- Séparation conjugale : du conflit de loyauté à l'aliénation parentale dans les cas extrêmes.

Impact des situations d'emprise dans la rencontre avec les professionnels.

Le mutisme, l'interdit de parler, la modélisation (le formatage) du discours sont souvent présents. Face au silence, à l'édulcoration loyale de la réalité par l'enfant, il y a toujours le risque pour nous de faire effraction, d'être violent du fait même de notre insistance.

Il existe également un autre risque, celui de décevoir l'enfant dans ses attentes : on l'écoute, on l'entend mais on n'est pas certain de pouvoir répondre à ses demandes qui peuvent être contraires à son propre intérêt ou irréalistes.

Un défi pour la protection de l'enfant.

Nous pouvons ainsi dire qu'en matière de Protection de l'enfance nous sommes soumis à une forme d'injonction paradoxale qui consiste d'une part à devoir mettre la parole de l'enfant au cœur de nos préoccupations quitte à prendre le risque, d'autre part, de mettre l'enfant en difficulté au regard de ses loyautés invisibles ou préconscientes, voire de le maltraiter par la répétition de témoignages d'actes traumatisants.

Face à la parole vacillante ou contrainte de l'enfant, face à un discours défensif, à une parole inaccessible, quels outils mettre en œuvre ?

Dans une situation de sidération du professionnel, qui lui-même peut être touché par des effets de l'emprise, quelle méthode de travail préconiser ?

LIEU

CENTRE DE CONGRÈS

14 Boulevard Carnot
13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 17 41 74

contact@aixenprovence-congres.com

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



GRAND NORD	Annick POURCHEL	03 21 98 48 61
CENTRE EST	Christian CHAPELON	04 37 37 80 09
SUD OUEST	Xavier BŒUF Nadine DELCOUSTAL Nathalie VANDEPUTTE	05 55 10 34 00 06 07 72 56 12 05 57 81 79 18
SUD EST	Lara MAZELIER Meriem NAJI	04 91 74 00 16 04 42 91 62 76
GRAND EST	Christian LECLERC Jacques LE PETIT	06 47 75 16 69 06 77 95 71 65
GRAND OUEST	Stéphanie GUILLEMET Frédéric GARNIER	02 98 10 20 20 02 31 95 25 55

SUD	Sophie DE BOIS Jean-François COUPARD	05 62 73 56 26 06 79 81 06 90
CENTRE	Pierrick PINSON Martine LORANS	02 47 71 15 15 03 80 30 61 07
ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM	Hakima LASSERRE Sabine CORIOU François PORTAL	01 49 56 56 00 01 30 32 10 04 02 62 34 82 00

MEMBRES DU BUREAU fn3s

Jacques LE PETIT	Président
Nathalie VANDEPUTTE	1 ^{re} Vice-Présidente
Christian LECLERC	2 ^{ème} Vice-Président
Xavier BOEUF	Secrétaire Général
Martine LORANS	Trésorière

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Jacques LE PETIT, Nathalie VANDEPUTTE, Jean DUMEL, Christian LECLERC, Aline COLLOT-LEGROS, Xavier BŒUF, Frédéric GARNIER et Stéphanie GUILLEMET.

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr

SECRETARIAT FN3S - Aline COLLOT LEGROS : 9 chemin des Bas Refoux • 49610 SAINT MELAINE SUR AUBANCE • Courriel : contact@fn3s.fr
Site : www.fn3s.fr | Tél. : 06 45 84 43 16 • Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30



Sera proposé à l'approbation lors de l'AG du 24 Novembre 2022

Personnes présentes ou représentées :

ACODEGE SIE(21), ACSEA DMO (14), ADAE 62, ADSEA PRISM (86), AGEP (33), ARSEA SIE(67), ASael (40), Association MONTJOYE (06), Association OLGA SPITZER (75), Association OLGA SPITZER (92), Association OLGA SPITZER (94), AYLf(80), ENFANCE CATALANE (66), Ensemble pour l'Enfant SPRENE (62), RELIANCE (87), SAUVEGARDE 13, SAUVEGARDE 37, SEAPB (64), SAUVEGARDE 29 , SEA (35), SIE ADAES (44), DUMEL Jean, GARNIER Frédéric, LE PETIT Jacques LECLERC Christian, NAJI Meriem, GAUNET Dominique, KANJE Jeanne.

Nombre de personnes présentes ou représentées : 28

1. **Approbation du CR de l'AG ordinaire du 18 novembre 2020** : le projet de compte rendu est adopté à l'unanimité (28 pour) et sera classé dans le registre des assemblées générales.
2. **Rapport Moral** (Jacques LE PETIT)

Chers adhérents, merci d'être aujourd'hui ici pour participer à cette assemblée générale statutaire de notre fédération et entendre les différents rapports traditionnels, soumis à votre approbation, mais ce qui est loin d'être traditionnel c'est l'année qu'on a vécue.

Faire le bilan de 2020, c'est évidemment parler de cette épidémie mondiale liée au virus COVID 19, aussi soudaine qu'inédite. Souvenons-nous qu'en quelques jours, on est passé d'une simple alerte médicale à un arrêt important de l'activité planétaire, à des confinements réguliers, à des informations centrées sur les hospitalisations, les décès. Dans ce monde où l'on croit tout prévoir, force est de constater que l'humilité est bonne conseillère. Et même si la crise semble s'atténuer grâce à la recherche médicale, il faudra tirer les leçons de ce qui est arrivé !

Cette crise ce sont aussi des drames familiaux et je souhaite avoir une pensée chaleureuse pour tous ceux qui ont perdu un membre de leur famille ou quelqu'un de proche. Chacun d'entre-nous qui a vécu cette situation sait que les conditions d'adieu ont été douloureuses.

C'est aussi avoir une pensée pour tous ceux qui ont été malades, où sont toujours malades. Là encore, les exemples s'ils sont bien différents les uns des autres ont amené leur lot de souffrances.

Cette pandémie inédite a bouleversé à peu près tout de ce qui faisait notre quotidien : dans notre vie personnelle, familiale, et bien évidemment dans la vie professionnelle. Qui aurait pu imaginer en février 2020 que quelques semaines plus tard, presque tout s'arrête et que les mots « guerre », « confinement », « épidémie », « pandémie », « contamination », « gestes barrières », etc... deviennent les mots les plus usités dans le privé comme dans l'espace professionnel ? Très peu de monde.

Alors face à cette épreuve, force est de constater que les services et les professionnels se sont mobilisés pour assurer la mission de protection de l'enfance. Cela a été parfois compliqué de mettre en place les protocoles, adapter le quotidien, être vigilant à la santé des personnes suivies comme des salariés. Mais les témoignages sont nombreux pour noter l'extraordinaire mobilisation des salariés (les équipes soignantes bien sûr), mais autant tous les professionnels des associations et les agents concourant à notre mission. Des projets se sont construits en quelques jours, des innovations ont été mises en place spontanément... alors qu'il faut parfois des mois pour avancer.

Pour la fédération, cette année est marquée fin février 2020 par l'arrivée d'Aline, qui a rapidement su organiser la gestion quotidienne de notre secrétariat et développer des outils numériques bien utiles pendant la crise sanitaire. Qu'elle soit remerciée pour son engagement et sa réactivité.

L'année 2020 est aussi l'année de tous les « records » pour la fédération : nombre d'adhésions, nombre de lettres d'actualités, nombre de mails aux adhérents, nombre de documents communiqués, etc... L'utilisation des outils numérique a permis d'être en contact permanent avec les adhérents. Nombreux sont ceux qui nous ont adressé des remerciements pour l'activité de « proximité » même si elle était en distanciel ! C'est un peu paradoxal, mais c'est la réalité. Nous avons même innové par une journée des adhérents en visio-conférence (40 inscrits) sur le thème du RGPD dans les SIE, sujet ô combien actuel à bien des égards.

En 2020, il est important de noter nos craintes sur la dépêche de la protection de l'enfance, laquelle préconisait un délai plus court pour les mesures d'investigation par le recours au bilan d'étape. Force est de constater que les magistrats habitués au travail de qualité des MJIE, n'ont pas utilisé cette proposition, particulièrement compliquée à mettre en œuvre dans le contexte de la pandémie. Notre travail avec la DPJJ s'est porté sur la valorisation de l'évaluation des chartes nationale et régionales réalisées, sur le Code de la Justice Pénale des Mineurs. Concernant la MJIE, nous avons pris l'initiative de créer plusieurs commissions de travail : commission encadrement, commission évaluation, commission guide de la MJIE. Les travaux seront finalisés en 2021. La commission formation a aussi engagé un travail de partenariat pour continuer à proposer des actions à destination des adhérents : c'est un enjeu et une priorité malgré une réforme de la formation professionnelle qui ne nous est pas favorable compte tenu des nouvelles exigences réglementaires. N'oublions pas le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la DPJJ.

Je souhaite remercier la CNAPE pour la qualité de ses travaux (commissions, écrits, documentation) et son souci d'associer les mouvements à son fonctionnement. Et particulièrement notre fédération sur ce qui relève de la justice des mineurs.

Merci également aux administratrices, administrateurs pour leur engagement et encore à vous adhérents et personnes présentes aujourd'hui pour votre soutien.

En conclusion, depuis 1945, date de la première réunion de notre association, la fédération a connu bien des événements, mais incontestablement l'année 2020 restera particulière, et probablement 2021 également.

3. **Rapport d'activité 2020.** Le document, envoyé à chaque adhérent, est lu par Jean DUMEL, Secrétaire Général. Il est annexé au présent compte-rendu.
4. **Rapport financier 2020 :** Le bilan financier est présenté par la Trésorière Martine Lorans. Le document, envoyé à chaque adhérent, est annexé au présent compte-rendu.

5. Renouvellement du tiers sortant

Après dépouillement du scrutin renouvelant le tiers sortant des membres du CA 2021, qui a eu lieu mardi 8 juin en Conseil d'Administration, les membres dont les noms suivent ont recueillis :

PERSONNES MORALES	
SAUVEGARDE 13 (candidature sortante)	40
AEJR (Association Education Jeunesse Réunionnaise)	35
RELIANCE (candidature sortante)	35
PERSONNE PHYSIQUE	
Meriem NAJI (candidate sortante) Cheffe de service	39
Jacques LE PETIT (candidat sortant) Directeur adjoint d'association retraité	38

L'assemblée générale valide ces résultats et les candidats personnes morales et personnes physiques sont déclarés élus

Pour : 28 Contre : Abstention :

6. Cooptations

L'assemblée générale valide la cooptation de Mme Hakima LASSERRE, décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 mai 2021, représentant l'association Olga Spitzer (94)

Pour : 28 Contre : Abstention :

L'assemblée générale valide la cooptation de Mme Sophie DE BOIS, décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 mai 2021.

Pour : 28 Contre : Abstention :

7. Rapport moral

L'assemblée générale adopte le rapport moral du Président.

Pour : 28 Contre : Abstention :

8. Rapport financier

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 présenté par la trésorière et après avoir eu connaissance de l'attestation de l'expert-comptable, approuve les comptes de l'exercice 2020, et donne quitus, pour leur gestion, à la trésorière et au Président

Pour : 28 Contre : Abstention :

L'assemblée générale affecte le résultat de l'exercice 2020, un déficit de 24518 euros, en report à nouveau.

Pour : 28 Contre : Abstention :

9. Budget prévisionnel

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel 2021.

Pour : 28 Contre : Abstention :

10. Règlement intérieur

Le projet de modification du règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration est approuvé par l'assemblée générale.

Pour : 28 Contre : Abstention :

11. Cotisations

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale propose le maintien des montants des cotisations pour 2022.

Pour un service de 1 à 10 E.T.P.	160,00 €
Pour un service de 11 à 20 E.T.P.	200,00 €
Pour un service de 21 à 30 E.T.P.	250,00 €
Pour un service de 31 à 50 E.T.P.	300,00 €
Pour un service de 51 à 100 E.T.P.	355,00 €
Pour un service de plus de 100 E.T.P.	410,00 €
Cotisation Individuelle	16,00 €

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 00

Il sera dressé procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire.

A Paris, le 10 juin 2021

Le Président
Jacques LE PETIT



Le Secrétaire de séance
Xavier LE BŒUF



Fédération FN3S
60 rue de Pessac
33000 BORDEAUX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

ExaLiZ
Expertise comptable & Conseil

128 rue de la Boétie – 75008 PARIS

contact@exaliz.fr 06.24.13.53.65.

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
BILAN	
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
COMPTE DE RESULTAT	
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>5</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>7</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>8</i>
ANNEXE COMPTABLE	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>10</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>14</i>
<i>Amortissements</i>	<i>15</i>
<i>Provisions</i>	<i>16</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>17</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>18</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>19</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>20</i>
<i>Produits et Charges exceptionnels</i>	<i>21</i>
<i>Variation des fonds dédiés</i>	<i>22</i>
<i>Tableau de passage résultat comptable au résultat administratif</i>	<i>23</i>
<i>Concours public et subventions d'exploitation</i>	<i>24</i>
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	<i>25</i>
<i>Crédit-Bail</i>	<i>26</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>27</i>

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **Fédération FN3S** relatifs à l'exercice du **01/01/2021** au **31/12/2021**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	148 303 euros
Chiffre d'affaires :	79 895 euros
Résultat net comptable :	35 509 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 05/07/2022

Signature
Philippe ROBERT

Signature
numérique de
Philippe ROBERT
Date : 2022.07.05
10:44:51 +02'00'

Etats financiers au 31/12/2021

BILAN

Mission de présentation des comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	1 313	1 313			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	1 313	1 313		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés				7 635	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	81		81	22 047	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	140 398		140 398	92 912	
	7 824		7 824	4 977	
	TOTAL (II)	148 303		148 303	127 571
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	149 615	1 313	148 303	127 571

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

Mission de présentation des comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	131 668	131 668
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(21 442)	3 076	
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs			
Excédent ou déficit de l'exercice	35 509	(24 518)	
Total des fonds propres (situation nette)	145 735	110 226	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	145 735	110 226
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 158	15 567
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 410	1 778
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	2 568	17 345
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	148 303	127 571
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	35 508,60	(24 518,23)
	(1) Dont à moins d'un an	2 568	17 345
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission de présentation des comptes

Etats financiers au 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT

Mission de présentation des comptes

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	18 892	18 438
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	79 895	19 705
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	21 000	21 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	68	1	
Total des produits d'exploitation	119 854	59 144	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	62 482	39 806
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	243	353
	Salaires et traitements	16 628	22 550
	Charges sociales	5 135	6 526
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	249		
Total des charges d'exploitation	84 738	69 236	
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 116	(10 092)	

Mission de présentation des comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 116	(10 092)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	392	407
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		392	407
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		392	407
RESULTAT COURANT avant impôts		35 509	(9 686)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		14 833
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		14 833
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(14 833)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		120 246	59 550
TOTAL DES CHARGES		84 738	84 069
EXCEDENT ou DEFICIT		35 509	(24 518)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Mission de présentation des comptes

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
TOTAL I- Actif immobilisé NET							
Autres immobilisations corporelles							
218300	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	1 312,90	0,89	1 312,90	1,03		
281830	AMORTISSEMENT MAT INFORMATIQU	(1 312,90)	-0,89	(1 312,90)	-1,03		
TOTAL II - Actif circulant NET		148 302,57	100,00	127 571,23	100,00	20 731,34	16,25
Créances clients, usagers et comptes rattachés				7 635,00	5,98	(7 635,00)	-100,00
041D	COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS			5 100,00	4,00	(5 100,00)	-100,00
418100	FACTURE A ETABLIR			2 535,00	1,99	(2 535,00)	-100,00
Autres créances		81,01	0,05	22 047,20	17,28	(21 966,19)	-99,63
409800	AVOIRS A RECEVOIR			800,00	0,63	(800,00)	-100,00
441000	SUBVENTIONS A RECEVOIR			21 000,00	16,46	(21 000,00)	-100,00
467000	DEBITEURS OU CREDITEURS DIVERS	81,01	0,05	247,20	0,19	(166,19)	-67,23
Disponibilités		140 397,81	94,67	92 911,73	72,83	47 486,08	51,11
512100	BANQUE COMPTE COURANT	61 579,91	41,52	14 485,95	11,36	47 093,96	325,10
512300	BANQUE LIVRET BLEU	78 817,90	53,15	78 425,78	61,48	392,12	0,50
Charges constatées d'avance		7 823,75	5,28	4 977,30	3,90	2 846,45	57,19
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 823,75	5,28	4 977,30	3,90	2 846,45	57,19
TOTAL DUBILAN ACTIF		148 302,57	100,00	127 571,23	100,00	20 731,34	16,25

Mission de présentation des comptes

Détail du Passif

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds propres		145 734,89	98,27	110 226,29	86,60	35 508,60	32,21
Total des fonds propres (situation nette)		145 734,89	98,27	110 226,29	86,60	35 508,60	32,21
Réserves pour projet de l'entité		131 668,42	88,79	131 668,42	103,21		
106800	RESERVE PROJET ASSOCIATIF	131 668,42	88,79	131 668,42	103,21		
Report à nouveau		(21 442,13)	-14,46	3 076,10	2,41	(24 518,23)	-797,06
110000	REPORT A NOUVEAU			3 076,10	2,41	(3 076,10)	-100,00
119000	Report à nouveau débiteur	(21 442,13)	-14,46			(21 442,13)	
Excédent ou déficit de l'exercice		35 508,60	23,94	(24 518,23)	-19,22	60 026,83	244,83
Total des autres fonds propres							
Total autres fonds propres							
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		2 567,68	1,73	17 344,94	13,60	(14 777,26)	-85,20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 157,58	0,79	15 567,18	12,20	(14 409,60)	-92,56
040C	COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	345,74	0,23	642,00	0,50	(296,26)	-46,13
408100	FACTURES NON PARVENUES	811,84	0,53	14 925,18	11,70	(14 113,34)	-94,56
Dettes fiscales et sociales		1 410,10	0,93	1 777,76	1,39	(367,66)	-20,68
421000	REMUNERATIONS DUES			67,77	0,05	(67,77)	-100,00
425000	AVANCE ET ACOMPTES	8,05	0,01	129,48	0,10	(121,43)	-93,78
428200	DETTES PROV PR CONGES A PAYER	401,71	0,27	403,23	0,32	(1,52)	-0,38
431000	URSSAF	341,43	0,23	454,48	0,36	(113,05)	-24,87
437200	ORGANISME DE RETRAITE	122,31	0,08	123,74	0,10	(1,43)	-1,16
437300	ORGANISME DE PREVOYANCE	121,47	0,08	74,26	0,06	47,21	63,57
438200	CAP SUR CONGES A PAYER	126,50	0,09	141,13	0,11	(14,63)	-10,37
442100	ETAT TAXES RECOUVREES POUR LE C	45,15	0,03	29,25	0,02	15,90	54,36
448630	CHARGES FISC A PAYER (FPC)	243,48	0,16	354,42	0,28	(110,94)	-31,30
Total du passif		148 302,57	100,00	127 571,23	100,00	20 731,34	16,25

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		119 854,29	100,00	59 143,72	100,00	60 710,57	102,63
Cotisations		18 892,00	15,76	18 438,00	31,17	454,00	2,46
756100	COTISATIONS SANS CONT REPARTIE	18 892,00	15,76	18 438,00	31,17	454,00	2,46
Ventes de biens et services		79 894,52	66,66	19 704,70	33,32	60 189,82	303,46
Ventes de prestations de service		79 894,52	66,66	19 704,70	33,32	60 189,82	303,46
706100	PRESTATIONS JOURNEES D ETUDE	58 735,00	49,01	(500,00)	-0,85	59 235,00	N/S
706200	INSCRIPTIONS JOURNEE ADHERENTS	1 216,00	1,01			1 216,00	
706210	PRESTATIONS DE FORMATION	18 815,00	15,70	19 073,00	32,25	(258,00)	-1,35
708800	AUTRES PRODUITS ANNEXES	1 128,52	0,94	1 131,70	1,91	(3,18)	-0,28
Produits de tiers financeurs		21 000,00	17,52	21 000,00	35,51		
Concours publics et subventions d'exploitation		21 000,00	17,52	21 000,00	35,51		
740000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	21 000,00	17,52	21 000,00	35,51		
Autres produits d'exploitation		67,77	0,06	1,02		66,75	N/S
Autres produits		67,77	0,06	1,02		66,75	N/S
758000	PRODUITS DE GESTION COURANTE	67,77	0,06	1,02		66,75	N/S
Total des charges d'exploitation		84 737,81	70,79	69 236,01	117,86	15 501,80	22,59
Autres achats et charges externes		62 481,67	52,13	39 806,46	67,30	22 675,21	56,96
606300	PETIT EQUIPEMENT	542,98	0,45	258,79	0,44	284,19	109,81
606400	FOURNITURES DE BUREAU	2 502,17	2,09	3 514,19	5,94	(1 012,02)	-28,80
611300	INTERVENANTS JOURNEES D ETUDE	4 381,36	3,66			4 381,36	
611500	INTERVENANTS JOURNEES ADH.			400,00	0,68	(400,00)	-100,00
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES 20 %	178,00	0,15	798,03	1,35	(620,03)	-77,70
613240	LOCATION SALLE JE, JA ET CA	8 660,00	7,23	827,80	1,40	7 832,20	96,15
613260	LOCATION SALLE JOURN ADH	1 253,60	1,03	50,00	0,08	1 203,60	N/S
613500	LOCATIONS MOBILIERES	1 242,13	1,04	1 439,88	2,43	(197,75)	-13,73
615600	MAINTENANCE			2 580,00	4,36	(2 580,00)	-100,00
616100	MULTIRISQUES	311,44	0,26	443,19	0,75	(131,75)	-29,73
618400	INTERVENANTS FORMATIONS	11 596,54	9,68	12 902,29	21,82	(1 305,75)	-10,12
622600	HONORAIRES	720,00	0,60			720,00	
622601	HONORAIRES COMPT AB	2 974,80	2,48	2 352,00	3,98	622,80	26,48
622602	HONORAIRES SOCIAL	1 176,62	0,98	765,54	1,29	411,08	53,70
623130	COMMUNICATION JOURNEE D ETUDE	3 914,60	3,27	3 700,00	6,26	214,60	3,80
623400	CADEAUX	119,60	0,10			119,60	
625110	VOYAGES ET DEPL : CA, JE, JA	6 647,97	5,55	4 534,60	7,67	2 113,37	46,61
625120	REPAS CA, JE, JA	2 695,45	2,25	543,95	0,92	2 151,50	393,53
625130	HEBERGEMENTS CA, JE, JA	8 344,82	6,96	977,38	1,65	7 367,44	753,79
625700	RECEPTIONS	143,20	0,12			143,20	
626000	FRAIS DE TELECOMM (INT + TEL)	273,44	0,23	833,40	1,41	(559,96)	-67,19
626100	FRAIS POSTAUX	4 566,23	3,81	2 477,11	4,19	2 089,12	84,34
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	236,72	0,20	208,31	0,35	28,41	13,64
628100	COTISATIONS			200,00	0,34	(200,00)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés		243,46	0,20	352,87	0,60	(109,41)	-31,01
633300	FORMATION PROF CONTINUE	243,46	0,20	352,87	0,60	(109,41)	-31,01
Salaires et traitements		16 628,43	13,87	22 550,26	38,13	(5 921,83)	-26,26
641100	SALAIRES, APPOINTEMENTS	12 334,43	10,29	15 959,80	26,98	(3 625,37)	-22,72
641200	PROVISION CONGES	(1,52)		403,23	0,68	(404,75)	-100,38
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 215,52	2,69			3 215,52	

Mission de présentation des comptes

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
641400	INDEMNITES ET AVANT AGES DIVERS	1 080,00	0,90	900,00	1,32	180,00	20,00
641430	INDEMNITE LICENCIEMENT / RC EXO			5 287,23	8,94	(5 287,23)	-100,00
Charges sociales		5 134,96	4,28	6 526,42	11,83	(1 391,46)	-21,32
645001	PROVISION CH/CONGES	(14,63)	-0,01	141,13	0,24	(155,76)	-110,37
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	3 771,81	3,13	4 950,02	8,37	(1 178,21)	-23,80
645200	RETRAITES NON CADRES	1 095,29	0,91	1 049,90	1,78	45,39	4,32
645300	PREVOYANCES NON CADRES			179,39	0,30	(179,39)	-100,00
645350	PREVOYANCES CADRES	17,86	0,01			17,86	
645400	MUTUELLES NON CADRES	169,23	0,14	110,58	0,19	58,65	53,04
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	95,40	0,08	95,40	0,16		
Autres charges		249,29	0,21			249,29	
658000	CHARGES DE GESTION COURANTE	249,29	0,21			249,29	
Résultat d'exploitation		35 116,48	29,39	(10 092,29)	-17,86	45 208,77	447,93
Total des produits financiers		392,12	0,33	406,65	0,69	(14,53)	-3,57
Autres intérêts et produits assimilés		392,12	0,33	406,65	0,69	(14,53)	-3,57
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	392,12	0,33	406,65	0,69	(14,53)	-3,57
Total des charges financières							
Résultat financier		392,12	0,33	406,65	0,69	(14,53)	-3,57
Résultat courant avant impôts		35 508,60	29,63	(9 685,64)	-16,38	45 194,24	466,61
Total des produits exceptionnels							
Total des charges exceptionnelles				14 832,59	25,88	(14 832,59)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				14 832,59	25,88	(14 832,59)	-100,00
671000	CHARGES EXCEP/OP DE GESTION			3 492,72	5,91	(3 492,72)	-100,00
672000	CHARGES/EXERCICES ANTERIEURES			11 339,87	19,97	(11 339,87)	-100,00
Résultat exceptionnel				(14 832,59)	-25,88	14 832,59	100,00
Excédent ou déficit de l'exercice		35 508,60	29,63	(24 518,23)	-41,46	60 026,83	244,83
Contributions volontaires en nature							
Charges des contributions volontaires en nature							

Etats financiers au 31/12/2021

ANNEXE COMPTABLE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **148 303 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 120 246 euros** et un total **charges de 84 738 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 35 509 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12 mois**.

En janvier 2020, l'apparition en Chine d'une nouvelle forme de coronavirus, le COVID-19, a conduit l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à prononcer l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020. Depuis le 11 mars 2020, l'OMS qualifie la situation mondiale du COVID-19 de pandémie (épidémie mondiale). En date du 14 mars 2020, le Gouvernement Français a pris des mesures pour réduire les contacts et les déplacements sur le territoire Français.

L'épidémie de Covid-19 a des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui pourrait s'aggraver si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquences un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulte une baisse sensible de la croissance, et même des récessions techniques dans plusieurs pays.

L'activité de l'association a été impactée de la manière suivante lors du 1er confinement : fermeture administrative en date du 16/03/2020 puis réouverture à partir du 11 mai 2020.

> Pendant cette période, néanmoins, l'association n'a pas eu recours à l'activité partielle.

Les activités ont de nouveau été affectées par l'épidémie COVID-19 à compter de janvier 2021 (couvre-feu).

L'ampleur et la durée de ces impacts à terme sont impossibles à déterminer à ce stade. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. En fonction de sa connaissance actuelle des éléments de cette crise sanitaire, de son développement et des éléments connus au moment de l'arrêt de ses comptes, la direction estime que le niveau de trésorerie ainsi que les mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement permettent de garantir la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois mais sans pour autant permettre d'estimer de manière fiable l'impact final sur l'activité à venir de cette épidémie.

L'entité constate cependant que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

> Au cours de l'exercice 2021, l'association n'a pas sollicité ni bénéficié d'aides financières. Les concours publics et privés se sont accrus, permettant ainsi à l'association de poursuivre ses missions.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les activités ont de nouveau été affectées par l'épidémie COVID-Omicron à compter de janvier 2022 (couvre-feu).

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des subventions allouées à l'Association concernent des subventions de fonctionnement liées à l'exploitation normale de l'Association. Ces subventions sont comptabilisées dans des comptes propres à chaque financeur, par l'utilisation de la subdivision 74 "Subventions d'exploitation". En fonction des dépenses engagées durant l'exercice, il est neutralisé lors de l'inventaire des comptes une partie de ces subventions par le biais d'un produit constaté d'avance ou par le biais de fonds dédiés (neutralisation des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'ont pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard).

Dans le cas où les dépenses subventionnables ne seraient pas atteintes, une provision pour risque de reversement peut être comptabilisée.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

> L'objet social de l'entité :

L'association a pour objectifs de représenter les orientations et les intérêts spécifiques de la profession à un niveau national et européen auprès des Pouvoirs Publics et de toutes personnes ou groupements intéressés ; constituer des lieux de réflexion, de confrontations et de propositions concernant l'évolution des besoins et des pratiques propres au secteur de la Protection de l'Enfance

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

en liaison avec les autres grandes Associations ; organiser des actions d'animation et de formation traitant des problèmes spécifiques du champ d'intervention.

> Nature et périmètre des activités :

L'association intervient pour l'ensemble de ses adhérents, quelque soit leur territoire d'action.

> Moyens mis en oeuvre :

Elle réalise son objet social par l'organisation de Journées d'étude, Journées des adhérents et autres manifestations en direction des pouvoirs publics.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Rappel du changement de méthode intervenu au cours de l'exercice précédent (2020) :

Le règlement n°2018-06 de l'ANC a été appliqué pour la première fois à l'exercice clos le 31/12/2020, conformément à la nouvelle réglementation comptable en vigueur.

Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode puisqu'il s'impose à l'entité. Il permet d'améliorer la pertinence de l'information comptable et financière.

Les principaux impacts pour l'association sont des impacts de présentation des comptes annuels, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

Au passif, la rubrique des fonds associatifs est renommée fonds propres.

La rubrique « provision et fonds dédiés » est distinguée en deux parties propres, faisant apparaître les "fonds dédiés" à la clôture.

La présentation du compte de résultat est modifiée pour la partie des produits d'exploitation.

Les subventions perçues ont été classées en "Concours publics" et "subventions d'exploitation".

Les ressources privées se distinguent en "cotisations et droits d'entrée", "ressources provenant d'entreprises ou d'autres entités non lucratives", et "ressources liées à la générosité du public".

Les dotations de fonds dédiés ont été classées sur une ligne des charges d'exploitation dénommée "Reports en fonds dédiés", et non plus après le résultat exceptionnel.

L'ANC a aussi opté pour la communication sur les contributions volontaires en nature, transformant l'ancienne option en règle de comptabilisation.

L'enjeu est de "redonner sa force au secteur non lucratif".

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

Non applicable

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

L'association ne calcule pas et ne provisionne pas d'engagement en matière de départ à la retraite.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virement p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 313					1 313
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grevées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 313					1 313	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE C EDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		1 313					1 313

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	1 313			1 313
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 313			1 313	
TOTAL		1 313			1 313

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	{ incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers	81	81		
Charges constatées d'avance	7 824	7 824		
TOTAL DES CREANCES	7 905	7 905		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 158	1 158		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	410	410		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	712	712		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	289	289		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes					
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	2 568	2 568			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Mission de présentation des comptes

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2021
Total des Charges à payer		1 584
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		812
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	812	
Dettes fiscales et sociales		772
<i>DETTES PROV'PR CONGES A PAYER</i>	402	
<i>CAP SUR CONGES A PAYER</i>	127	
<i>CHARGES FISC A PAYER (FPC)</i>	243	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Dépenses engagées au titre des JE 2022 / Aix en Prov.		7 824	7 824
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 824

Produits et Charges exceptionnels

	Etat exprimé en euros	31/12/2021
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fds dédiés clôture 31/12/2020	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

	Total						
Résultat comptable (a)	35 509						
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	-	+	+	+	+	+	+
Résultat économique (c = a + b)	35 509						
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	-	+	+	+	+	+	+
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	-	+	+	+	+	+	+
Résultat du compte administratif (f = c + d + e)	35 509						

Concours publics et subventions

31/12/2021

Etat exprimé en euros

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						21 000
Subventions d'investissement						
TOTAL						21 000

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2021
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité <i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	131 668				131 668
Autres réserves					
Report à nouveau	3 076	(24 518)			(21 442)
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					
Excédent ou déficit de l'exercice <i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	(24 518)	24 518	35 509		35 509
Situation nette	110 226		35 509		145 735
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	110 226		35 509		145 735

